



**Projet agrivoltaïque de Montcaret et
Bonneville-et-St-Avit-de-Fumadières
(24)**

**Comité de projet
23/07/2024**



Lara PREVOST
Cheffe de projets

l.prevost@aedesenergies.fr

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE MONTCARET ET BONNEVILLE

Présentation de la société AEDES ENERGIES





Qui sommes- nous ?

Aedes Énergies est une entreprise française spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de projets de production d'électricité à partir de l'énergie solaire et éolienne.

Aedes Énergies est née de la conviction profonde de ses fondateurs que les énergies renouvelables peuvent jouer un rôle stratégique, durable et vertueux dans le développement des territoires.

UNE ÉQUIPE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

« Sur chaque territoire où Aedes Énergies intervient, une collaboration étroite avec les acteurs locaux est mise en place. Car chaque projet est avant tout une rencontre. »

Pour une plus grande **proximité** et une meilleure **disponibilité**, Aedes Énergies est implantée sur **trois secteurs géographiques** :

- **Siège social : Bordeaux Rive Droite - Floirac (33)– Nouvelle Aquitaine**
- Bureau Sud-Est : Aix-en-Provence (13)– Région Sud
- Bureau Nord-Grand-Est : Chauny (02) – Haut-de-France

	Agrivoltaïsme		PV sur grande toiture et hangar
	PV sol/flottant		Eolien



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE MONTCARET ET BONNEVILLE-ET-ST-AVIT- DE-FUMADIERES

PARTIE I :

Définition et cadrage réglementaire des
projets photovoltaïques



POURQUOI UN COMITE DE PROJET ?



Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Deux conditions pour organiser un comité de projet

- Projet d'une puissance supérieure à 2,5MWc
- Projets non-inscrits dans la zone d'accélération des EnR

Le comité de projet est composé :

- Du porteur de projet
- D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet et de chaque commune limitrophe
- D'un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres



LES ETAPES DE LA CONCERATION

Mairie :

- **17/02/2021** : Présentation du projet en conseil Municipal de Montcaret et obtention d'une DCM favorable.
- **19/05/2021** : Présentation du projet en conseil Municipal de Bonneville et obtention d'une DCM favorable.
- **22/08/2023** : Discussions autour du chemin communal de Montcaret

DREAL :

- **06/12/2022** : Pour Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières, présentation des variantes d'implantation par rapport aux enjeux environnementaux

Communauté de Communes MMG :

- **29/03/2022** – Validation des projets et discussion sur la révision du PLUi
- **26/04/22**: DCM MMG

DDT57 :

- **16/11/2023** : Présentation des projets en guichet unique

Comité de projet
23/07/2024

Dépôt du dossier de demande de PC

Vers Aout 2024



QU'EST-CE QU'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

Définition d'une installation Agrivoltaïque

(Article L. 314-36 du code de l'énergie)

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils **contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.**

L'installation apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.



CADRE REGLEMENTAIRE DES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES



Consommation des espaces, agricoles, naturels et forestiers

[décret n°2023-1408 du 29 décembre 2023](#) et [l'arrêté du 29 décembre 2023](#) pris en application du 6° du III de l'article 194 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

"6° Pour la tranche mentionnée au 2° du présent III, un espace naturel ou agricole occupé par **une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol**, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et, le cas échéant, que **l'installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée**.

Les modalités de mise en œuvre du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat ;"

Les apports de la loi APER pour les projets Agrivoltaïques :

- ✓ **Définition des zones d'accélération des EnR** après concertation avec les administrés
- ✓ **Avis conforme de la CDPENAF**, après audition du pétitionnaire
- ✓ **La création d'une zone témoins**
- ✓ **Dossier de compensation agricole** : Toute installation agrivoltaïque fera l'objet d'une étude préalable de compensation agricole (L112-1-3 Code rural).
- ✓ **La réversibilité de l'installation** étant une condition obligatoire, l'autorisation est délivrée pour une durée limitée et sous condition de démantèlement au terme de cette durée ou à la fin de l'exploitation si elle intervient avant.

Un projet Agrivoltaïque ne consomme pas d'espace agricole, naturel ou forestier !



SYNERGIE DU PROJET AVEC L'ACTIVITE AGRICOLE

Les synergies et bénéfices de l'agriv



Pour le troupeau :

- Abri en cas de fortes chaleur, de vent froid ou d'intempéries
- Protection contre les prédatons



Pour l'agriculteur :

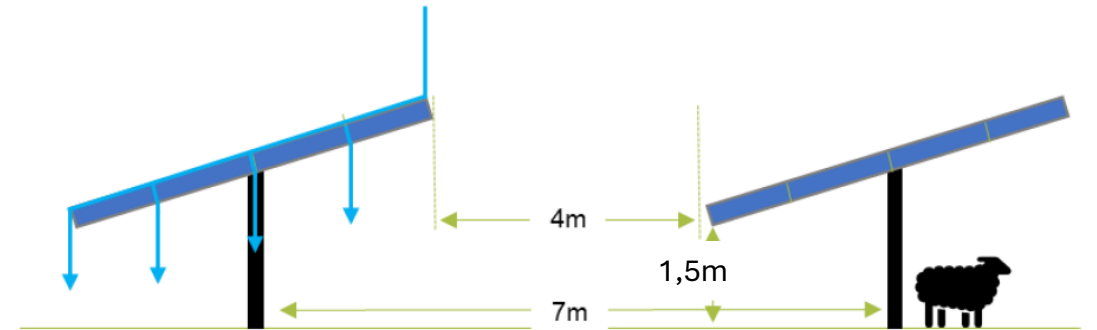
- Nouvelle opportunité de pâturage
- Pas d'entretien des clôtures
- Espaces de pâturage sécurisés, dans un contexte de prédation de plus en plus prégnant
- Diversification et sécurisation du revenu



■ Pour le territoire :

- Taxe d'aménagement
- L'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : 20% pour la commune (depuis la loi APER)), soit environ **26092** €/an pour 7,5 MWc.

VUE DE COUPE



Description de l'activité Agrivoltaïque
Exploitation ovine

LES AVANTAGES D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

Retombées économiques pour la commune



Possibilité de partager une partie des bénéfices en participant au financement d'un projet de territoire.

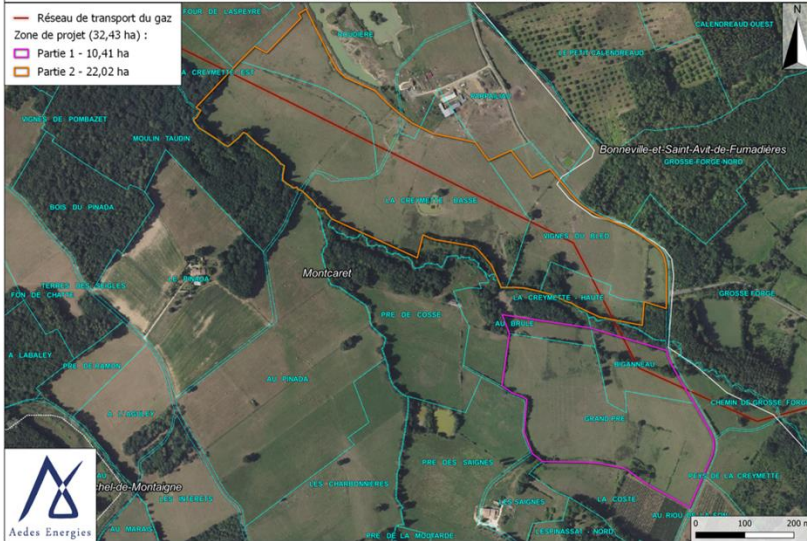
Exemples potentiels :

- Financement d'un hangar photovoltaïque
- Sponsoring projets sportifs ou associatifs sur plusieurs années
- Chèque énergie : réinjection d'une partie de l'Energie produite dans le réseau : diminution de la facture via la négociation de tarifs préférentiels avec un opérateur.
- Projet de restauration du patrimoine
- Projet en lien avec l'environnement

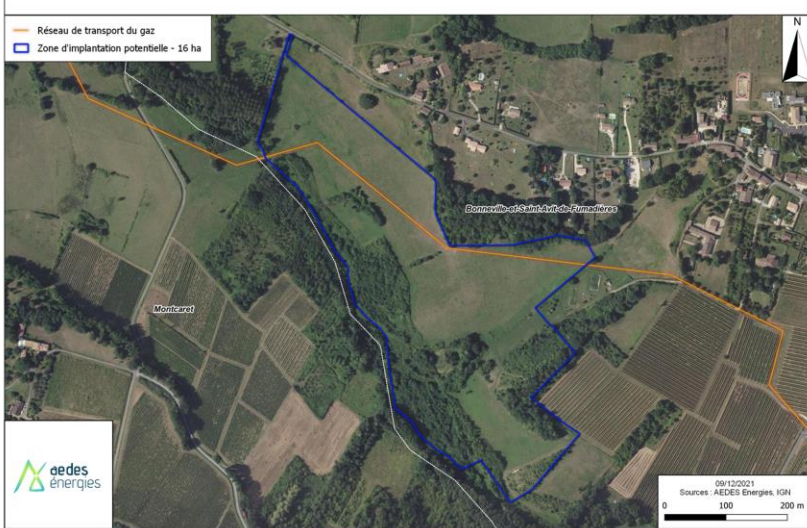


LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE MONTCARET ET BONNEVILLE

Zone photovoltaïque - Montcaret (24)



Projet photovoltaïque - Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières (24)



Installation photovoltaïque

- Région: Nouvelle-aquitaine
- Département : Dordogne (24)
- EPCI: Montaigne Montravel et Gurson
- Urbanisme : PLUi zone A pour Montcaret, A, NP et N pour Bonneville
- Surface: 32,43ha pour Montcaret; 16 ha pour Bonneville
- Propriétaires et exploitants: Patrick Bayle, William Bayle : exploitant.

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE : LA SCEA BAYLE

Une exploitation familiale en viticulture et élevage de bovin en Agriculture Biologique

- Création de l'exploitation viticole et bovine sur la commune de Montcaret par M. Patrick Bayle en 1990. En 2010, conversion de l'exploitation en Agriculture Biologique.
- Création de **SCEA Bayle** en 2021 avec l'installation de M. William Bayle, fils de Patrick Bayle
- **SAU**: 228 ha en Agriculture Biologique
 - **Exploitation viticole** : 110 ha de vignes
 - **Exploitation bovine** : 148 mères Blonde d'Aquitaine : 80 vaches sur Montcaret et une soixantaine sur Montpeyroux.
 - > 800 m² de bâtiment sur Montcaret
 - > 2000m² en stabulation libre sur Montpeyroux (avec abreuvoirs et râteliers)

L'objectif principal de la SCEA BAYLE est d'améliorer la rentabilité de l'atelier élevage pour conforter les résultats économiques de l'exploitation et sécuriser l'installation de William BAYLE. Le porteur de projet agricole (William Bayle) est plus attiré par les ovins souhaite réorienter sa production animale.

➔ Diminution du cheptel bovin : 148 ->60 têtes

➔ **Création d'un atelier de 250 brebis** pour la production bio d'agneaux lourds finis à l'herbe



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE : SCEA BAYLE

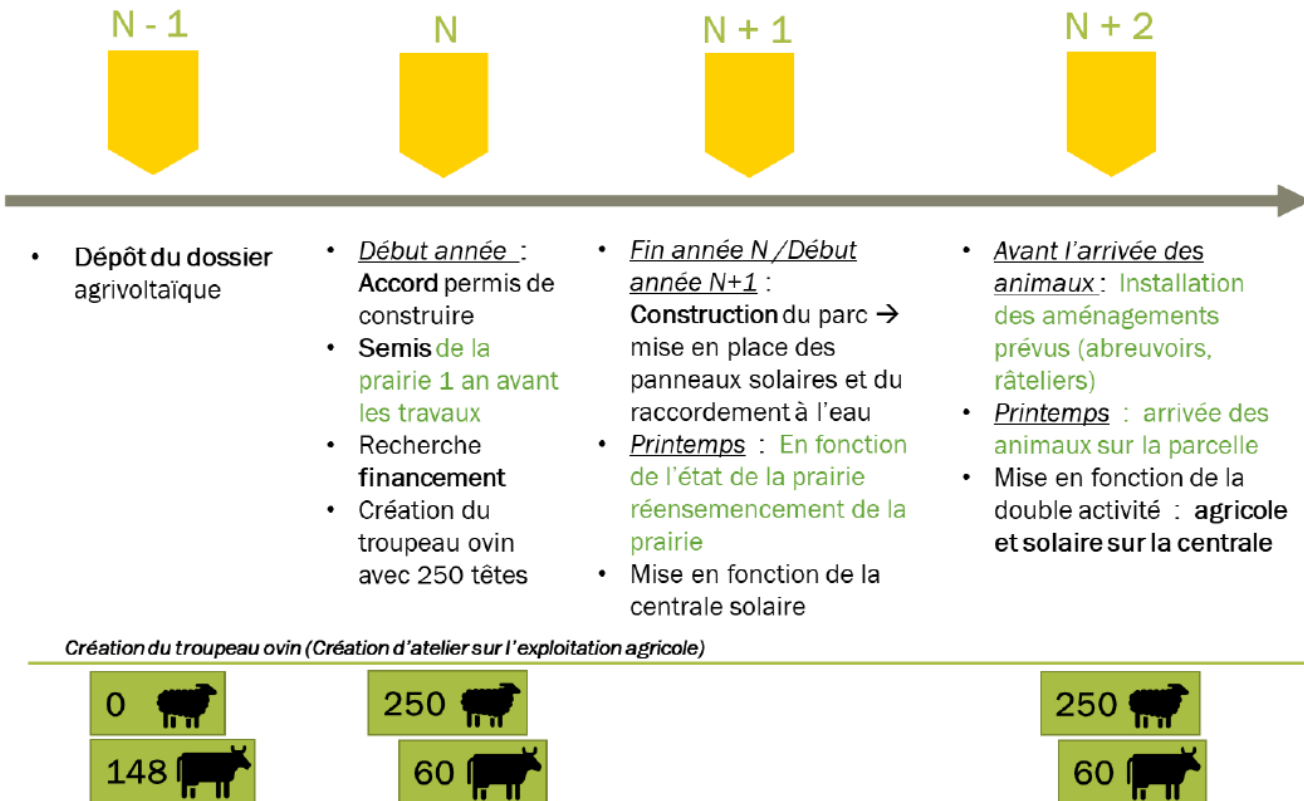


Figure 13 : Planning du projet agricole de la SCEA BAYLE
(Source : AA+)

Prise en charge par AEDES Energies des investissements nécessaires à l'adaptation du parc pour une activité ovine

		Coût unitaire (HT)
Clôtures	Clôture agricoles internes mobiles électrifiées (3 fils) - type Spider Pac ovin	180 € /100m ²⁰
	Abreuvement	
	Citerne à eau roulante 1 500 L	3 865 € HT ²¹
	Bac de pâturage ovin 400 L	102 €/unité ²²
Alimentation	Râteliers ovins	560 € / unité
Contention	Parc de contention mobile	2 420 €/unité
Entretien des prairies	Semis de prairie - semence	250 €/ha
	Semis 1 an avant l'implantation PV + à l'issue de l'implantation PV	Semis de prairie -main d'œuvre
TOTAL		14 000 €

PROJETS AGRIVOLTAÏQUES DE MONTCARET ET BONNEVILLE

PARTIE 2 :

Présentation des enjeux du site des projets agrivoltaïques de Montcaret et Bonneville





CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Les habitats naturels Montcaret

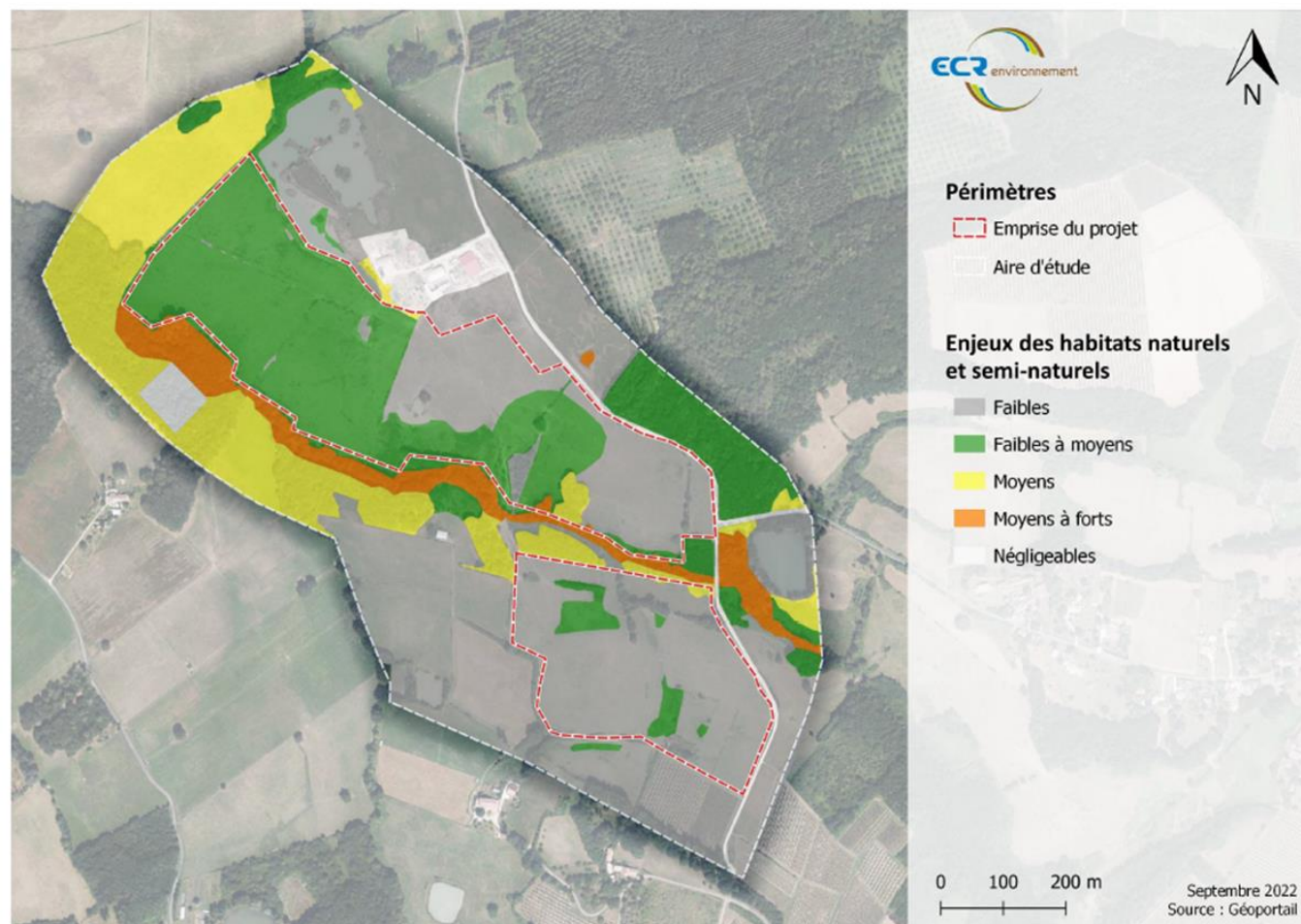


Figure 6 Cartographie des enjeux des habitats naturels et semi naturels sur l'aire d'étude

Enjeux faibles à moyens : prairies sèches et mésophiles





CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Les habitats naturels Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

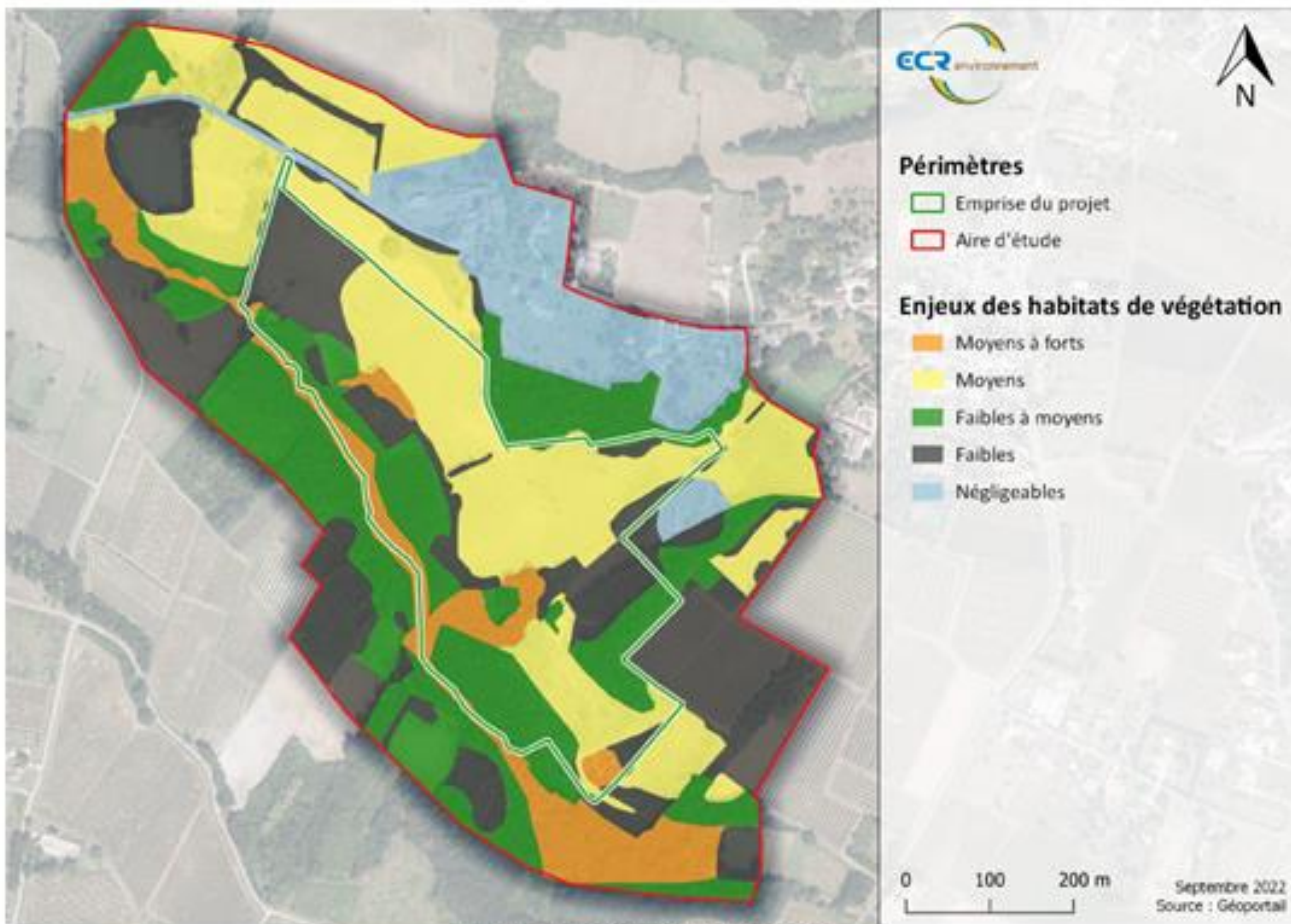


Figure 14 : Enjeux écologiques des habitats de végétation

Enjeux moyens : Prairies de fauche méso-hygrophiles, Prairies semi-sèches calcaires fauchées, prairies semi-sèches calcaires pâturées.

Enjeux moyens à forts: pelouses calcaires très sèches, Aulnaies-Frênaies riveraines



CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

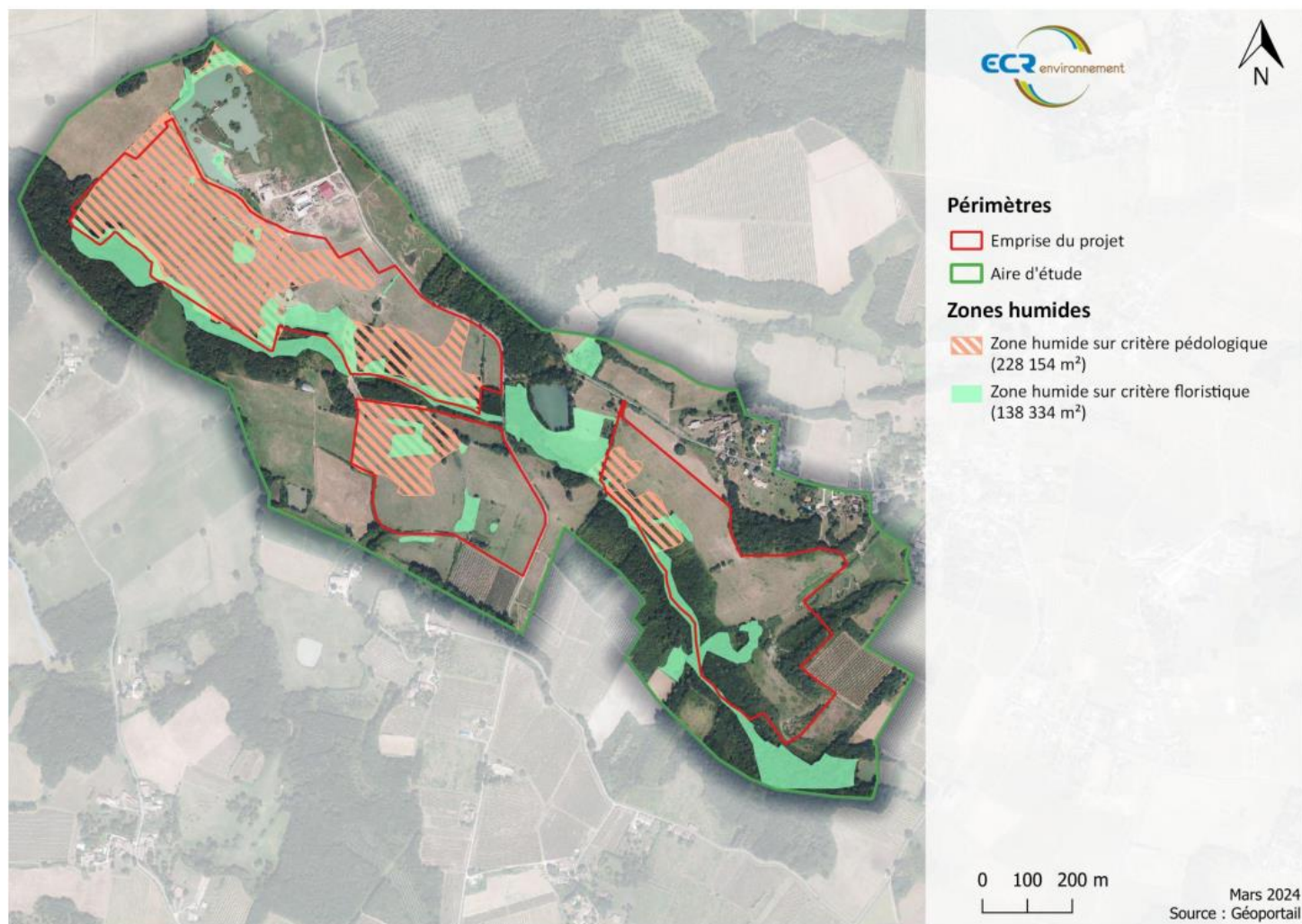


Figure 34 Résultat de l'expertise zone humide sur l'aire d'étude (source : ECR environnement)

Zones humides

- Réalisation de 75 sondages pédologiques et expertises floristiques sur la zone d'étude.
- 22,8 ha de zones humides définies sur le critère pédologique et 13,8 ha de zones humides définies sur le critère floristique.
- Soit, un total de **36,6 ha** de zones humides sur l'aire d'étude.



CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

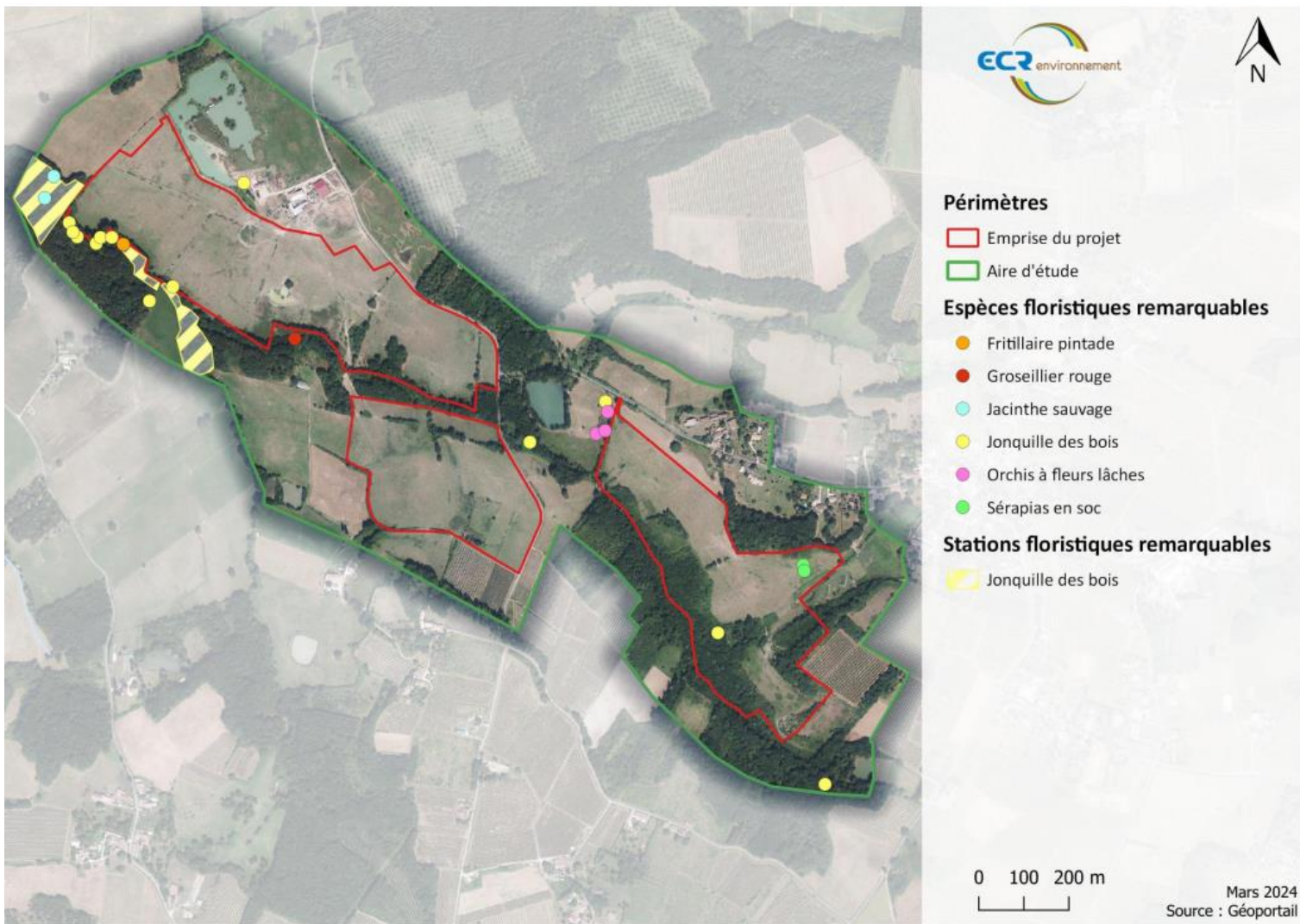


Figure 35 Cartographie de la localisation des espèces végétales remarquables

La flore

Enjeux faibles à moyens: Jonquille des bois, Orchis à fleurs lâches

Enjeux moyens : Sérapias en soc



Se concentrent sur la zone de Bonneville



CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

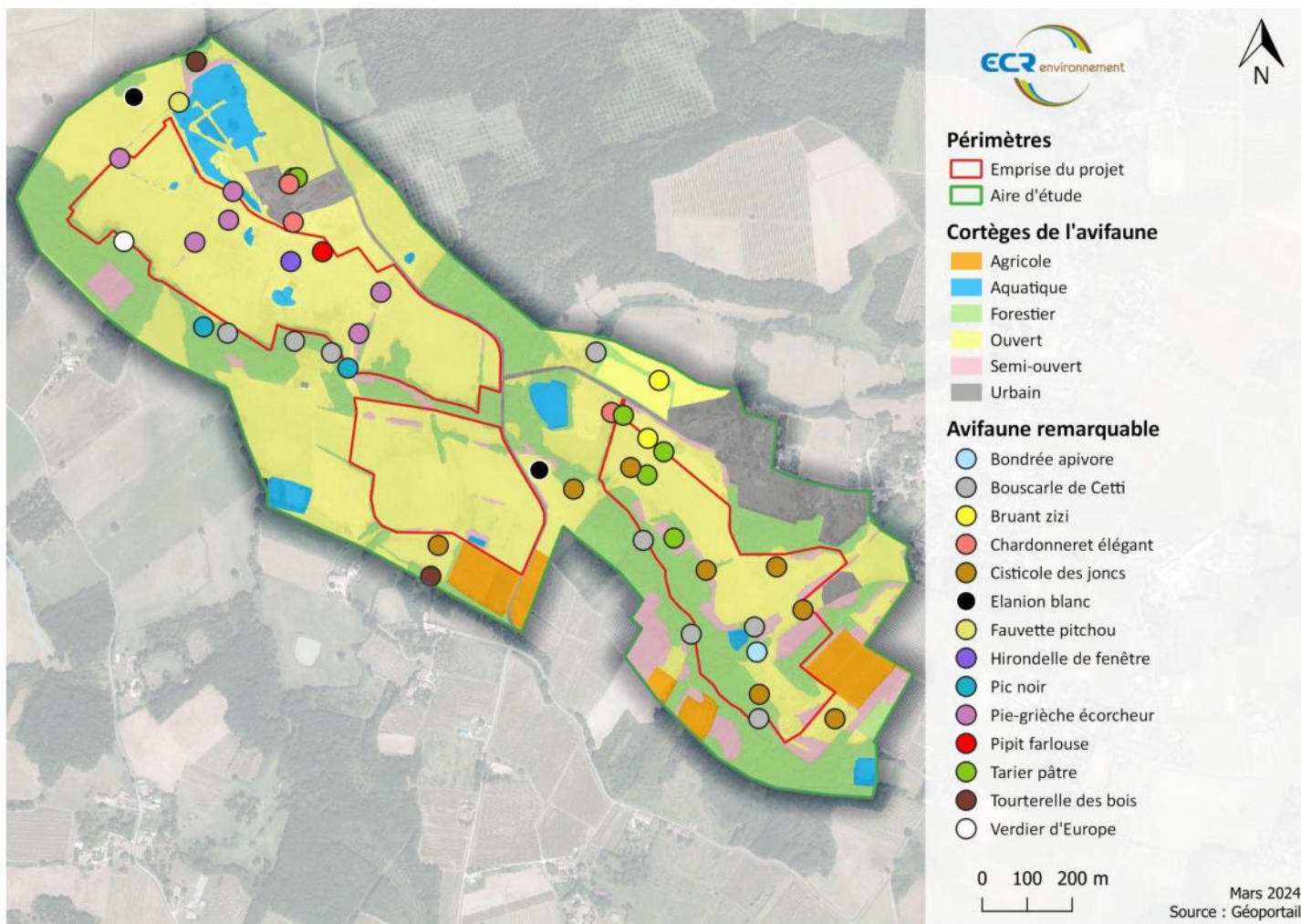


Figure 38 Localisation des espèces remarquables et des habitats d'espèces pour l'avifaune

Avifaune

Enjeux moyen à fort : Pie-grièche écorcheur



Enjeux moyen : Fauvette pitchou, Cisticole des joncs, Bouscarle de Cetti, Elanion Blanc



Enjeux faibles à moyens : Tarier pâtre, Chardonneret élégant, Bouscarle de Cetti, Bondrée apivore



CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

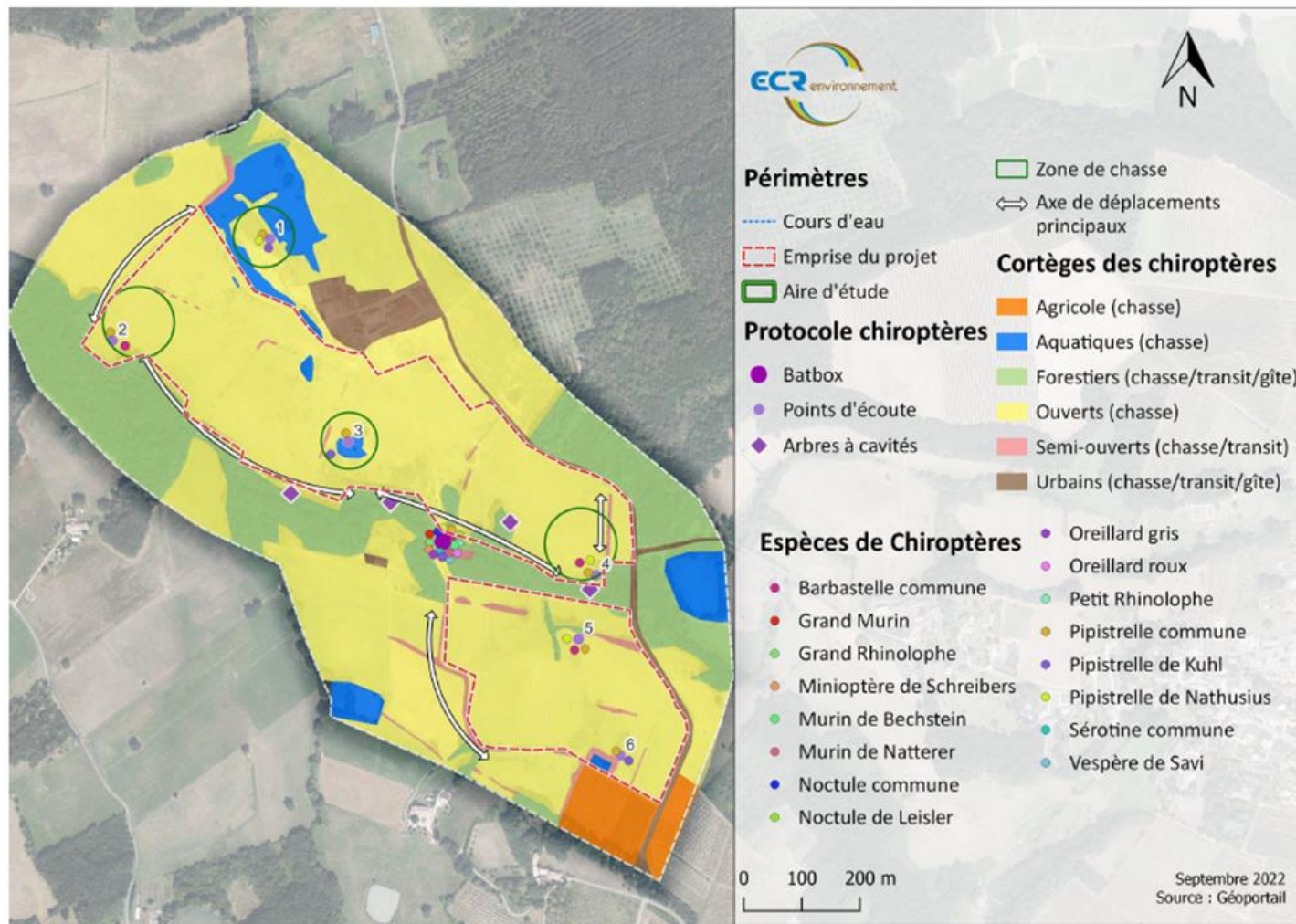


Figure 21 : Représentation des habitats d'espèces par cortèges et localisation des espèces remarquables, des zones de chasses et des corridors

Chiroptères Montcaret

Une grande diversité est présente sur le site notamment due à la présence des boisements au sein de l'aire d'étude.

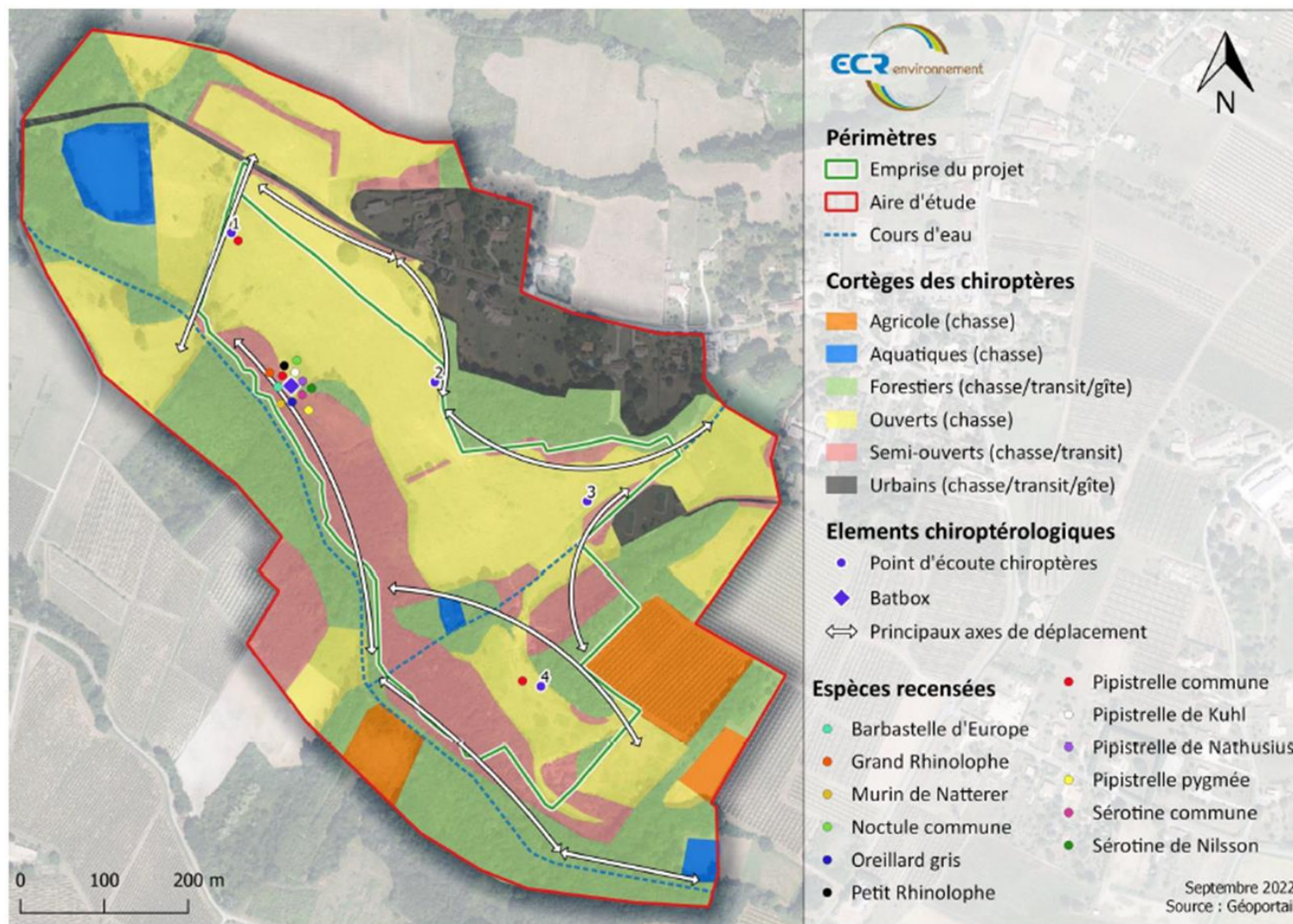
Plusieurs espèces représentent des **enjeux moyens** : La Pipistrelle de Nathusius, la Vespère de Savu, le Minioptère de Schreibers, le Murin de Natterer et le Murin de Bechstein.

Des enjeux moyens à fort : la Noctule commune





CONTEXTE ÉCOLOGIQUE



Chiroptères Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

- Enjeux moyens** : Pipistrelle de Nathusius et Murin de Natterer
- Enjeux moyens à forts**: Noctule commune





CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

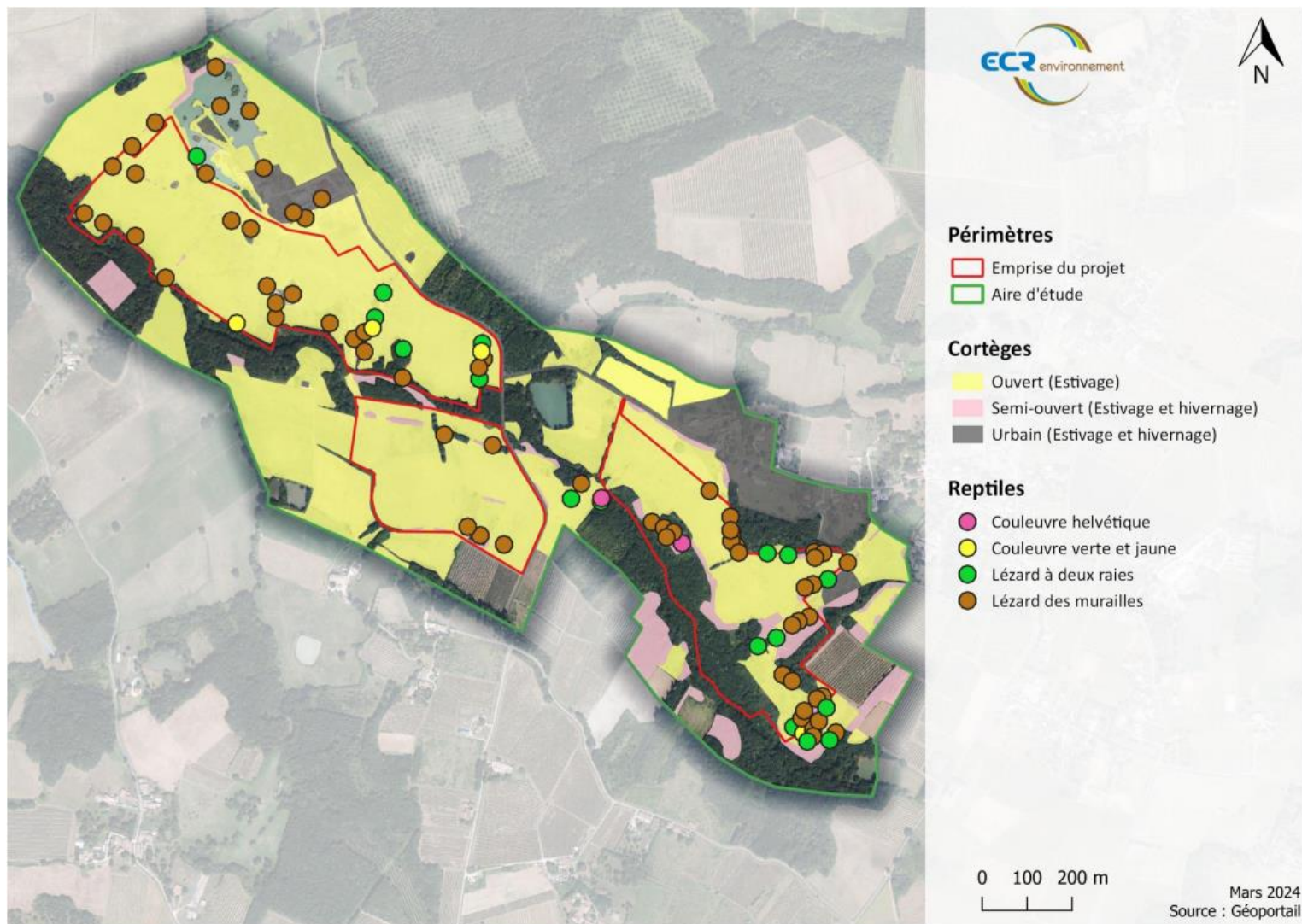


Figure 45 : Localisation des cortèges d'espèces de reptiles et des observations des espèces remarquables au sein de l'aire d'étude (source : ECR environnement)

Reptiles

Enjeux faibles à moyens : Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Couleuvre helvétique

Enjeux moyens : Lézard à deux raies

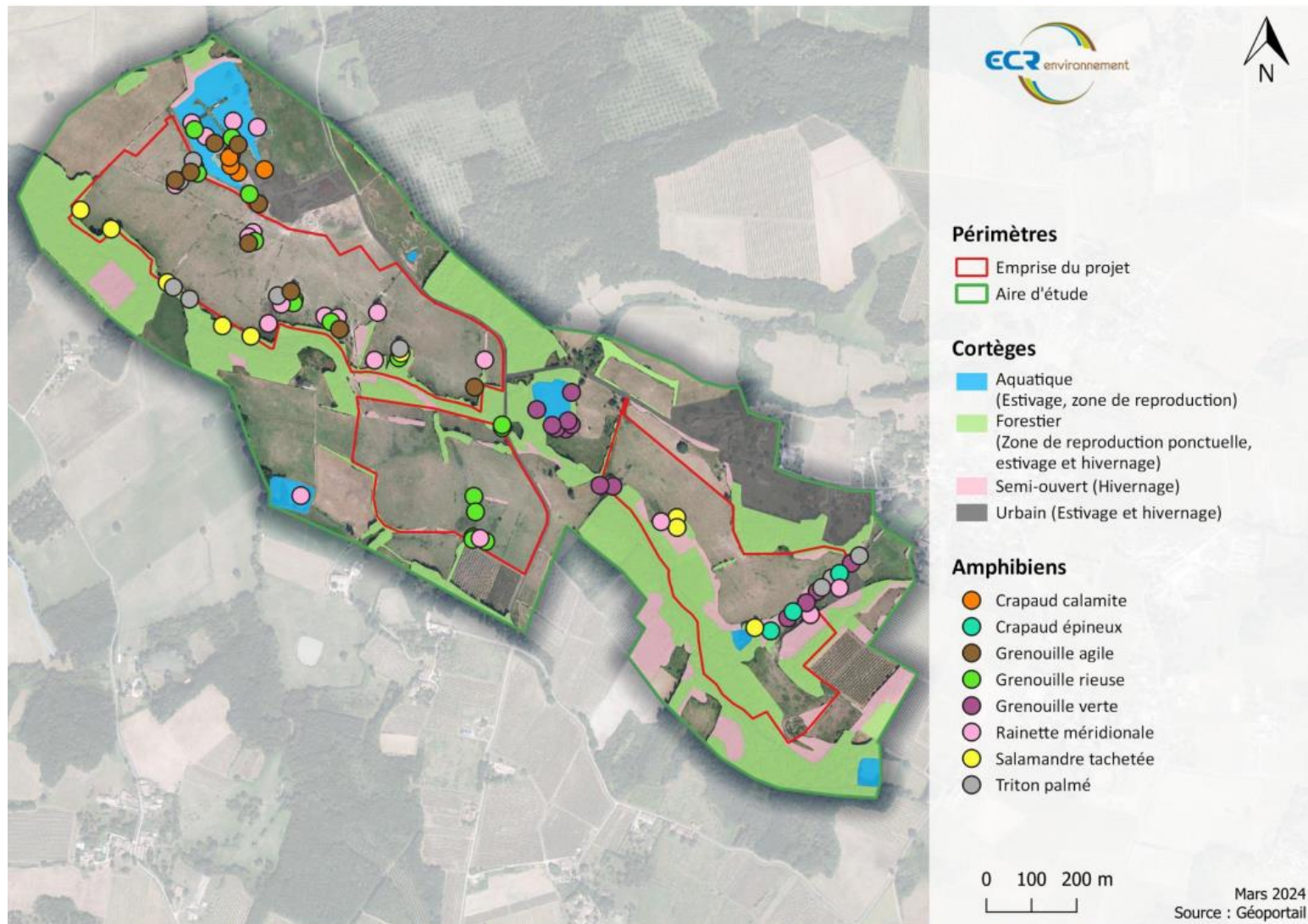


Enjeux forts (issu de la bibliographie) : Vipère aspic





CONTEXTE ÉCOLOGIQUE



Amphibiens

Enjeux faibles à moyens : Crapaud épineux, Salamandre tachetée, Rainette méridionale, Triton palmé, Grenouille rieuse

Enjeux moyens : Crapaud calamite (hors emprise)



Figure 54 Localisation des cortèges d'espèces d'amphibiens et des observations des espèces remarquables au sein de l'aire d'étude (source : ECR environnement)



CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

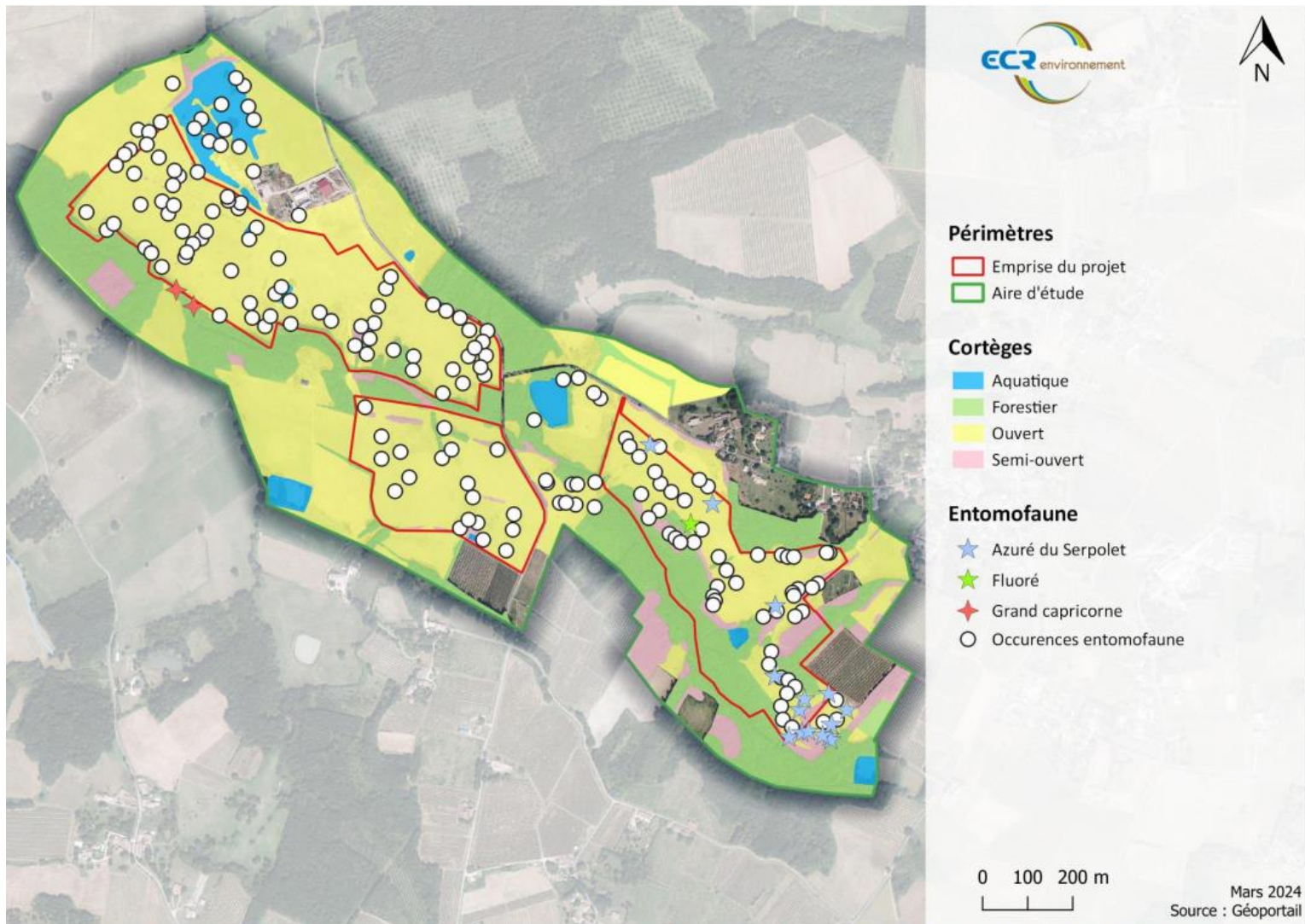


Figure 60 Localisation des cortèges d'espèces d'entomofaune et des observations des espèces remarquables et des différentes occurrences réalisées au sein de l'aire d'étude (source : ECR environnement)

Entomofaune

Enjeux forts : Azuré du serpolet (zone Bonneville)



Enjeux faibles à moyens : Fluoré (zone Bonneville)

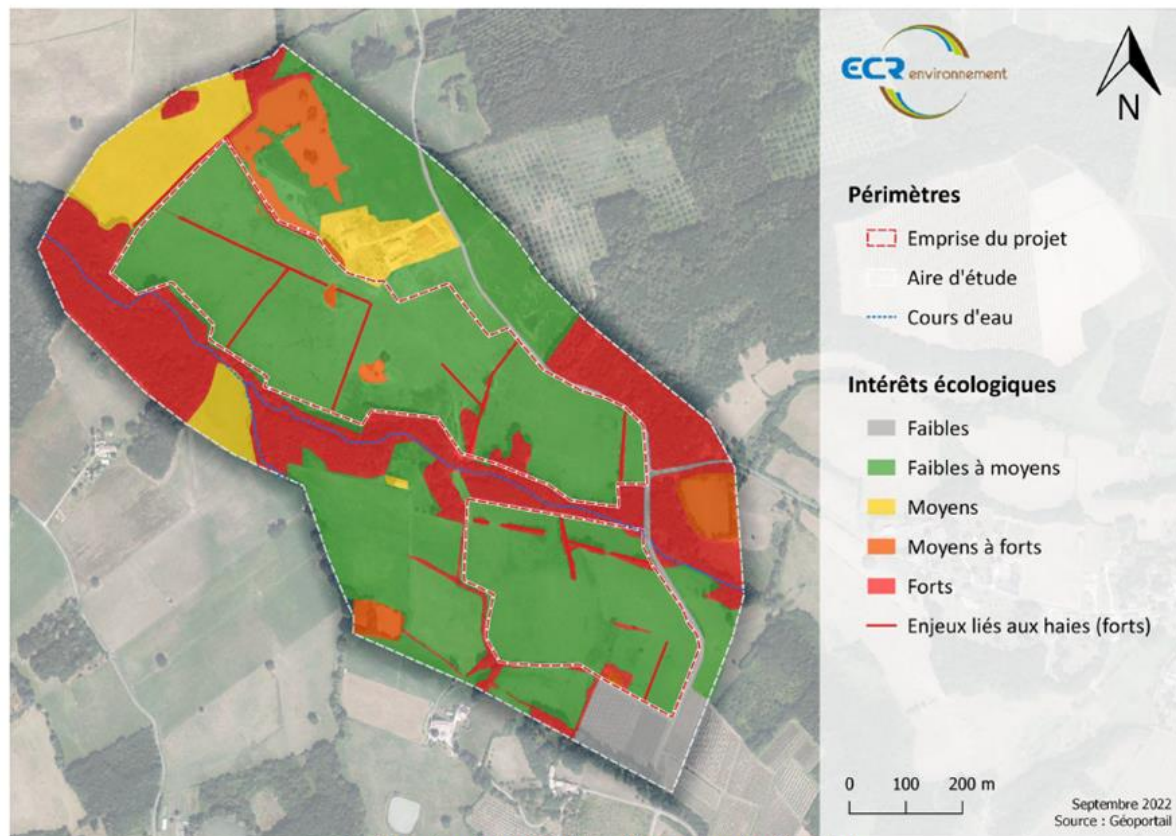




CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Synthèse des enjeux

Montcaret



Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

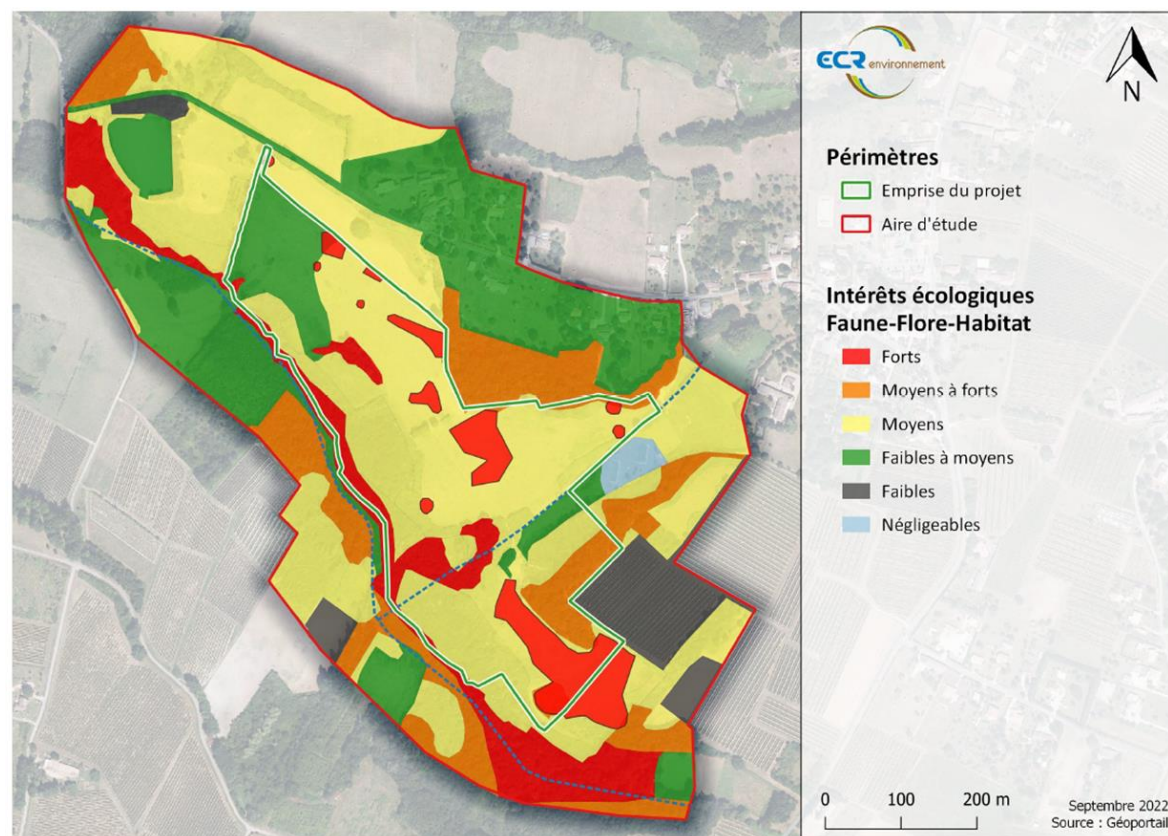


Figure 37 Représentation des enjeux liés au milieu naturel au sein de l'aire d'étude

Les enjeux se concentrent principalement au niveau des zones humides, des haies, des milieux semi-ouverts et du couvert forestier offert par la ripisylve.



PROJETS AGRIVOLTAÏQUES DE MONTCARET ET BONNEVILLE

PARTIE 3 :

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur l'environnement



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase
Mesure d'évitement		
Evitement des secteurs à enjeu et redéfinition du projet	<ul style="list-style-type: none">• Evitement des zones humides répondant au critère « végétation » et à la présence d'enjeux faunistiques• Evitement des milieux forestiers en raison de leur intérêt écologique et faunistique• Evitement des haies en raison de leur intérêt faunistique (reptiles, avifaune)	Phase conception
Balisage préventif des stations d'organ sur l'emprise des travaux	La mise en place de barrières visuelles afin de préserver les stations d'organ présentes sur site lors des travaux.	Phase Travaux
Positionnement adapté de l'emprise des travaux	Tous les zonages des travaux seront positionnés à moindre impact (base de vie, zone de stockage temporaire...)	



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Mesures de réduction

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase
Mesures de réduction		
Dispositif de limitation des nuisances envers la faune (favorisation de la trame noire)	Limiter la pollution lumineuse sur la biodiversité.	Toutes les phases (conception, travaux, exploitation)
Mise en place de mesures génériques de prévention des risques de pollutions des eaux et des sols	Limiter le risque d'altération des milieux aquatiques et des milieux naturels proches de la zone de chantier	
Réduction des risques de propagation de plantes exotiques invasives	Limiter le risque de propagation de plantes exotiques invasives durant la phase de chantier/exploitation. Lavage régulier des engins de chantier.	
Création de mares au sein du site et de de gîtes pour l'herpétofaune (reptiles/amphibiens)	Balisage des haies existantes afin d'éviter les impacts durant les travaux. La création de mares augmentera le réseau déjà existant tout en prenant en compte la problématique liée à l'Ecrevisse de Louisiane.	
Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier	Permettra d'améliorer l'intégration environnementale du chantier et de s'assurer de son bon déroulement.	



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase
Mesures de réduction		
Créations de gîtes artificiels pour la petite faune	Les travaux inhérents à la réalisation du projet peuvent induire une perte d’abris, de caches et de gîtes pour les reptiles et les amphibiens . La mise en place d’abris de substitution pouvant également servir de zones refuges en amont de la réalisation des travaux est préconisée.	Toutes les phases
Adaptation de la période des travaux	Réalisation des travaux lourds en dehors des périodes de plus fortes sensibilités permet de limiter le dérangement et le risque de destruction d’individus peu mobiles.	Phase Travaux
Dispositifs limitant les impacts liés aux engins de chantier	Limiter l’impact du passage des engins de chantier sur le milieu naturel (sécurisation ligne GRTgaz, itinéraire de chantier, création de piste pour les engins de chantier).	
Mise en place d’une barrière à amphibiens autour du site	Eviter aux amphibiens de pénétrer sur la zone de chantier pendant la phase travaux afin de limiter la destruction d’individus	
Création de passages à faune	Installation des passes à faune d’environ 20 cm sur 20 cm tous les 50 mètres environ pour permettre le libre déplacement des espèces de petite à moyenne taille.	Phase Exploitation



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Mesures de compensation et d'accompagnement

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase
Mesures de compensation		
Restauration d'une zone dégradée	Il s'agira de la restauration d'une zone humide aux fonctions dégradées au niveau d'une prairie méso-hygrophile surpâturée sur un sol caractéristique des zones humides. Cette nouvelle occupation du sol aura un effet positif sur l'ensemble des fonctionnalités des zones humides.	Toutes les phases
Création de gîtes pour l'herpétofaune hors du site du projet	Les travaux inhérents à la réalisation du projet peuvent induire une perte d'abris, de caches et de gîtes pour les reptiles et les amphibiens. La mise en place d'abris de substitution pouvant également servir de zones refuges en amont de la réalisation des travaux est préconisée.	Toutes les phases
Réouverture et restauration d'un secteur de pelouse calcaire	Débroussaillage avec exportation des matériaux sur un secteur de pelouse calcaire en cours de fermeture. L'objectif est de lutter contre la dynamique d'embroussaillage (ronce, prunellier...) de cette parcelle afin d'en retrouver les propriétés pastorales.	Phase d'Exploitation
Mise en place d'une gestion adaptée des zones évitées ex-situ	Il s'agit ici d'une action agro-pastorale extensive visant à entretenir le site vers un état de plus-value écologique.	Phase d'Exploitation
Mise en place d'une gestion adaptée au sein du site	Il s'agit ici d'une action agro-pastorale visant à entretenir le site du parc photovoltaïque.	Phase d'Exploitation et Travaux



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Mesures d'accompagnement

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure	Phase
Mesures d'accompagnement		
Action expérimentale de translocation d'individus d'amphibiens	Transfert des amphibiens du site de chantier vers les zones de reproduction sécurisées afin de diminuer au maximum la mortalité d'individus par les engins de chantier (écrasement) .	Phase travaux
Action expérimentale de génie-écologique	En raison du manque de données sur la reprise de l'origan entre les rangs de panneaux photovoltaïques une action expérimentale sera menée avec la mise en place d'exclos de végétation au sein du site. Cette action limitera le pâturage sur ces zones prédéfinies et évaluera lors du suivi de végétation la reprise de l'origan entre les rangs afin de la comparer avec le reste du site.	Phase d'Exploitation



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Mesures de suivi

Nom de la mesure	Description succincte de la mesure
Mesures de Suivi	
Suivi de la petite avifaune nicheuse	Un suivi de l'évolution des populations locales sera réalisé sur le site en phase exploitation.
Suivi de l'herpétofaune	Un suivi de l'évolution des populations locales ainsi qu'un suivi de l'utilisation des abris à reptiles et amphibiens seront réalisés.
Suivi Azuré du serpolet	Suivi de l'Azuré du serpolet sur site et de la favorabilisation de son habitat.



PROJETS AGRIVOLTAÏQUES DE MONTCARET ET BONNEVILLE

PARTIE 4 :
Prise en compte des enjeux paysagers dans le
cadre du projet



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

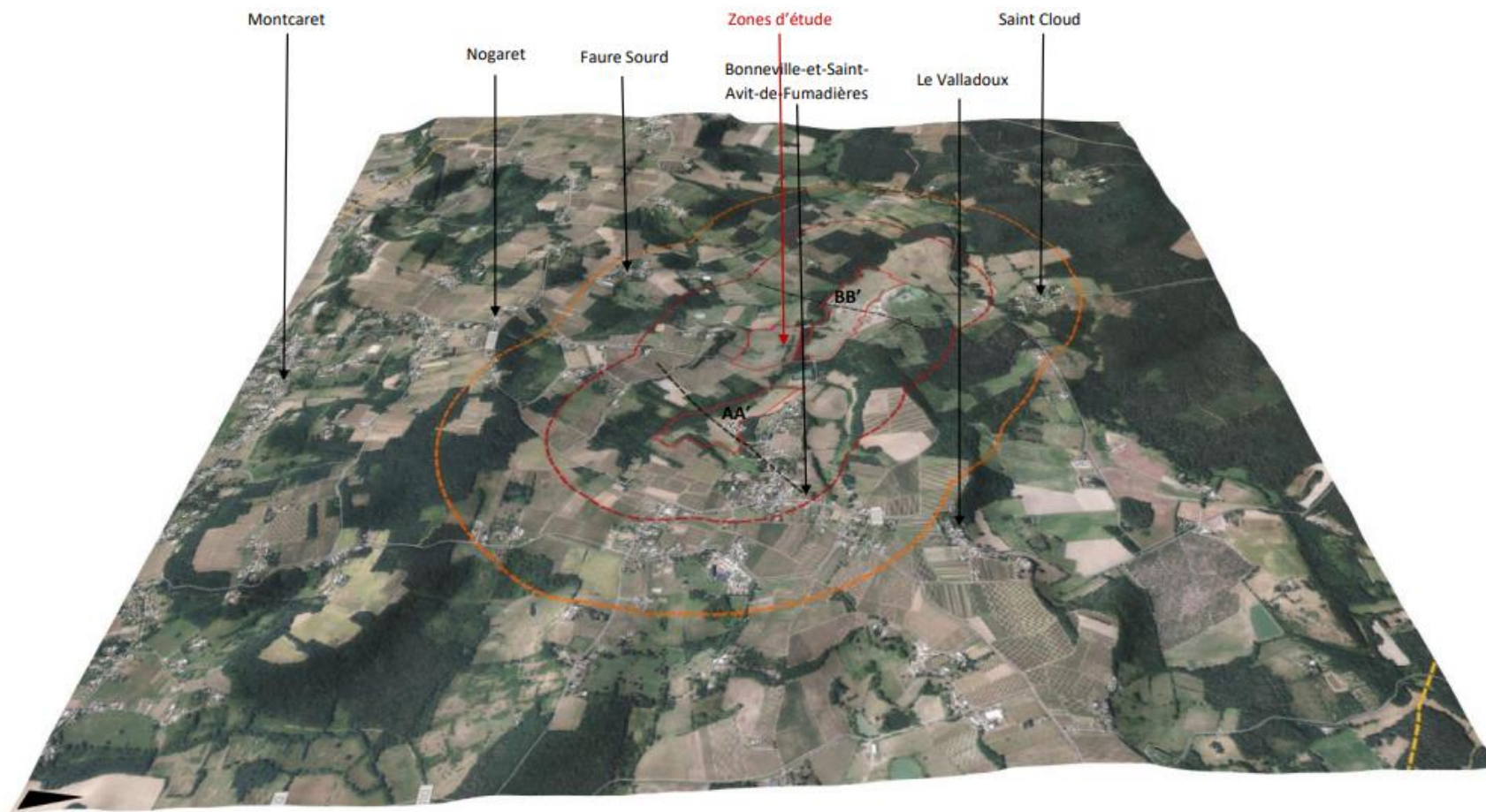
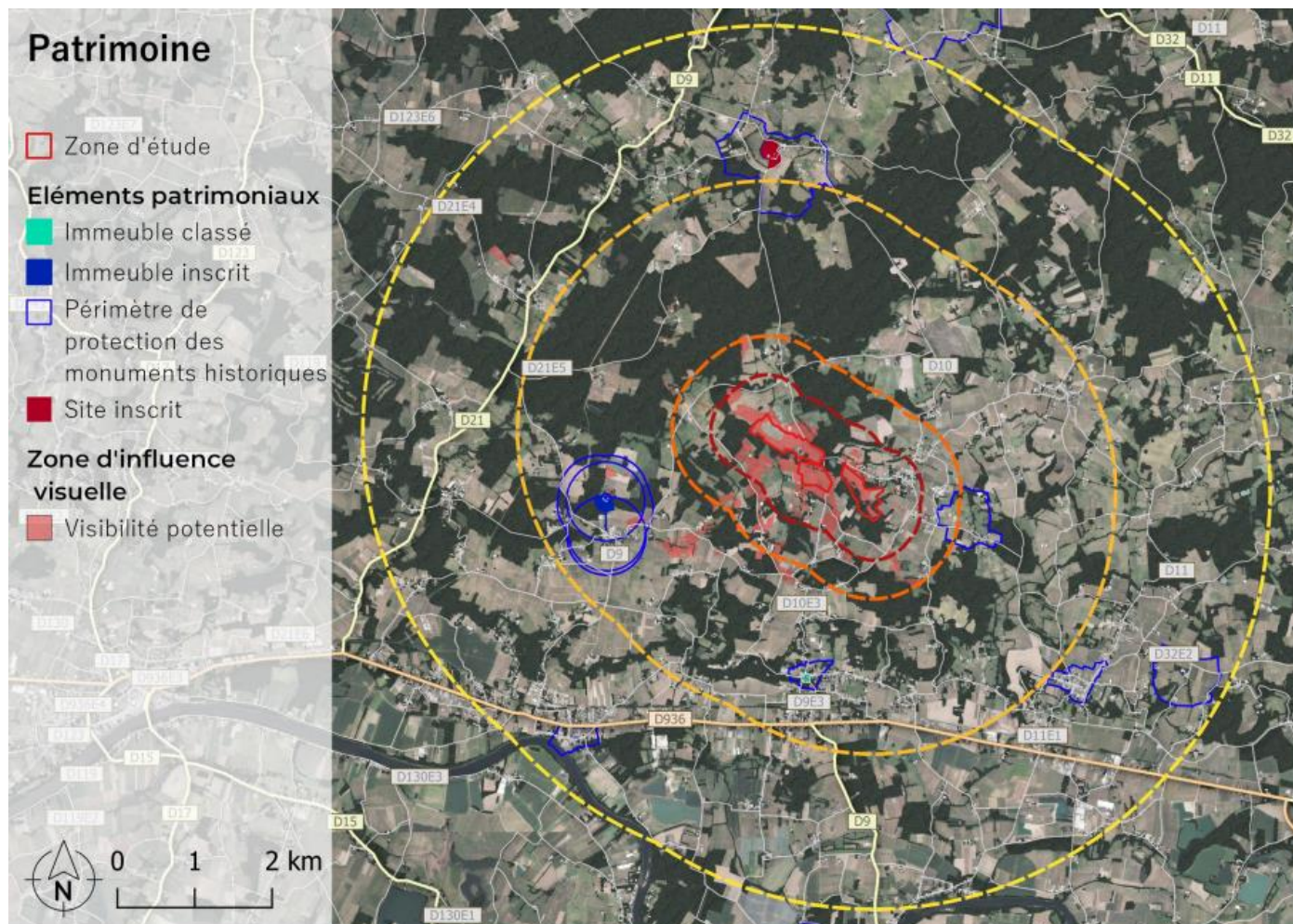


Figure 80 : Bloc diagramme du contexte paysager des zones d'étude (exagération relief x2)



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

Les monuments historiques au sein de l'Aire d'étude éloignée.



Les analyses cartographiques, topographiques et de covisibilités réalisées permettent d'écarter toute sensibilité liée au patrimoine remarquable

Patrimoine protégé	Distances
Eglise Saint Jean – Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières	~ 2 km
Eglise Saint-Michel – Saint-Michel-de-Montaigne -	~ 2 km
Tour de la librairie et terrasses – Saint-Michel-de-Montaigne	~ 2 km
Château, cour, par cet moulin - Saint Michel de Montaigne	~ 2 km
Ruines gallo-romaines - Moncairet	~ 2,5 km
Eglise Saint Pierre es Liens et villa gallo-romaine- Montcairet	~ 2,5 km
Eglise, Château et parc de Matecoulon (MH) - Montpeyroux	~ 3 km
Château et parc (Site inscrit) - Montpeyroux	~ 3 km
Eglise Saint-Martin - Vélines	~ 3,5 km
Château de la Raye - Vélines	~ 4,5 km
Ancien château des Archevêques – Lamothe-Montravel	~ 4,5 km

Figure 103 : Carte des éléments patrimoniaux

INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

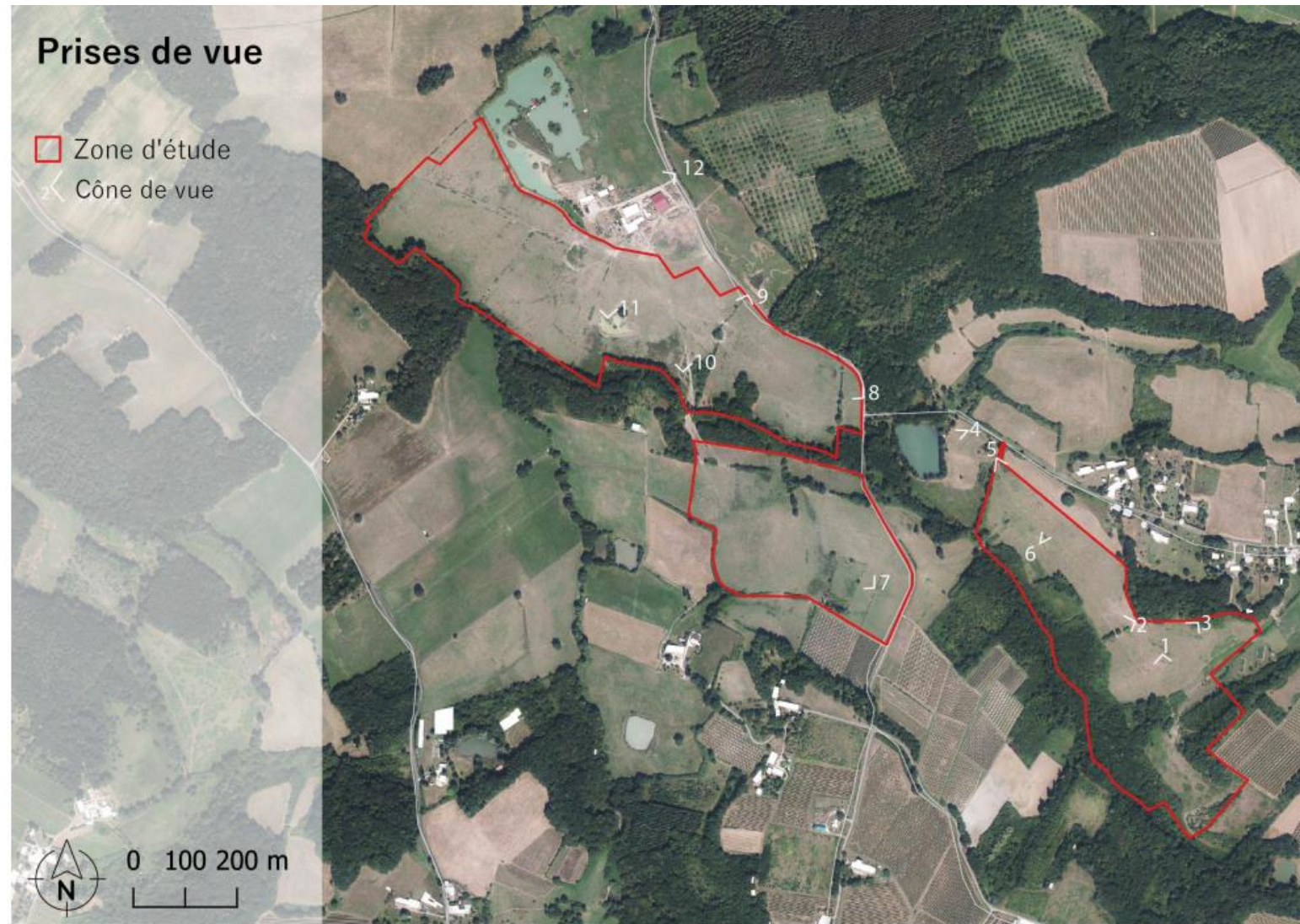


Figure 109: Reportage photographique des composantes paysagères du site d'étude

INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

Vues depuis le site de Bonneville



1 - Vue large vers le sud-est de la parcelle et son horizon boisé



4-Plan d'eau asséché à proximité de l'aire d'étude au nord



2 -Prise de vue large vers le sud et ses boisements



5 -Limite nord est de l'aire d'étude



3 -Vue large depuis le fond de la parcelle au nord vers le sud et sa végétation dense



6- Maille végétal irrégulier le long de la parcelle au nord ouest – vue vers des habitations situées rue de Forge



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

Vues depuis le site de Montcaret



7 -Vue sur les près de la parcelle sud



10 -Vue du plan d'eau asséché et de la ripisylve



8 -Vue du nord-est de la parcelle depuis la route des murailles



11 -Vue sur l'exploitation agricole au nord ouest depuis le sud de la parcelle



9 -Vue depuis la route des murailles vers les boisements de la limite sud



12 -Vue depuis l'exploitation agricole au nord ouest



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

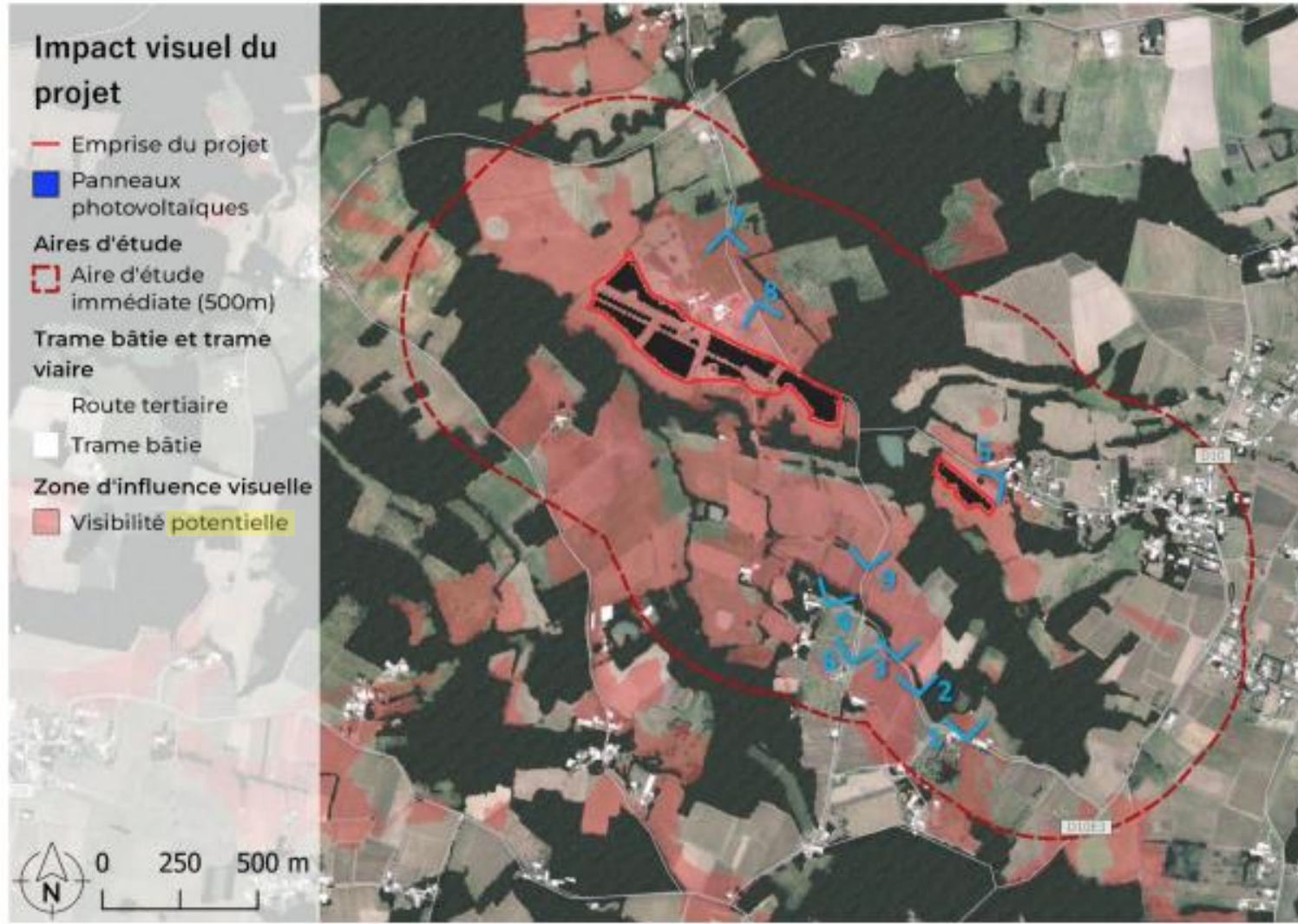


Figure 169: Localisation des vues du projet à l'échelle de à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Après examen paysager sur le terrain et compte tenu du rôle de masque joué par la végétation et le relief, l'impact du projet est défini comme:

fort le long de la route des Murailles et de l'exploitation agricole,

modéré au niveau du hameau des Saignes, de Grosse Forge et de la route de Forge

faible au niveau du hameau de Pinada.

INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET



Figure 170: Vue panoramique depuis la route de Fonguillane - la friche agricole et le relief masque le projet (vue 1)



Figure 173: Vue depuis le chemin de Lespinassat - Le maille boisé empêche toute vue du projet (vue 4)



Figure 171: Vue depuis la route de Fonguillane - le projet est imperceptible derrière la frange végétale (vue 2)



Figure 174: Vue panoramique depuis la rue des Forges - Un des secteurs est très peu perceptible alors que le second est visible dans sa majorité (vue 5)



Figure 172: Vue depuis la route de Fonguillane - le projet est imperceptible derrière la végétation bordant l'axe routier (vue 3)



Figure 175: Vue panoramique depuis le château des oliviers - la végétation et le relief empêchent toute visibilité du projet (vue 6)



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET



Figure 176: Vue panoramique depuis la route des murailles – Grâce au relief, le projet est imperceptible (vue 7)



Figure 177: Vue panoramique depuis la route des Murailles – Visibilité du secteur est en raison de l'ouverture paysagère (vue 8)



Figure 178: Vue depuis les abords de l'exploitation agricole route des Murailles - le relief vallonné et la végétation limitent la perception du projet

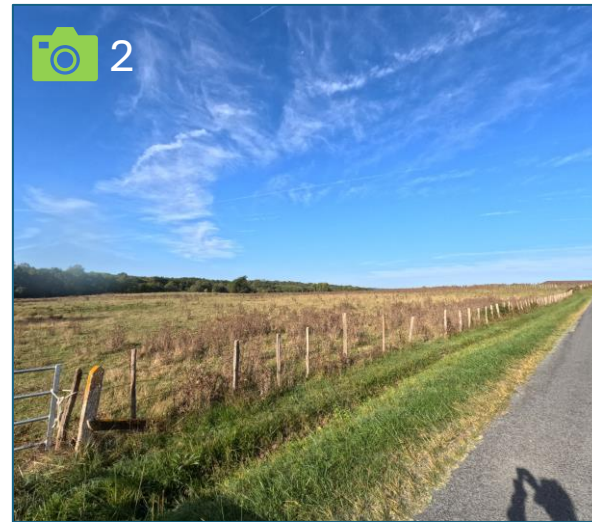
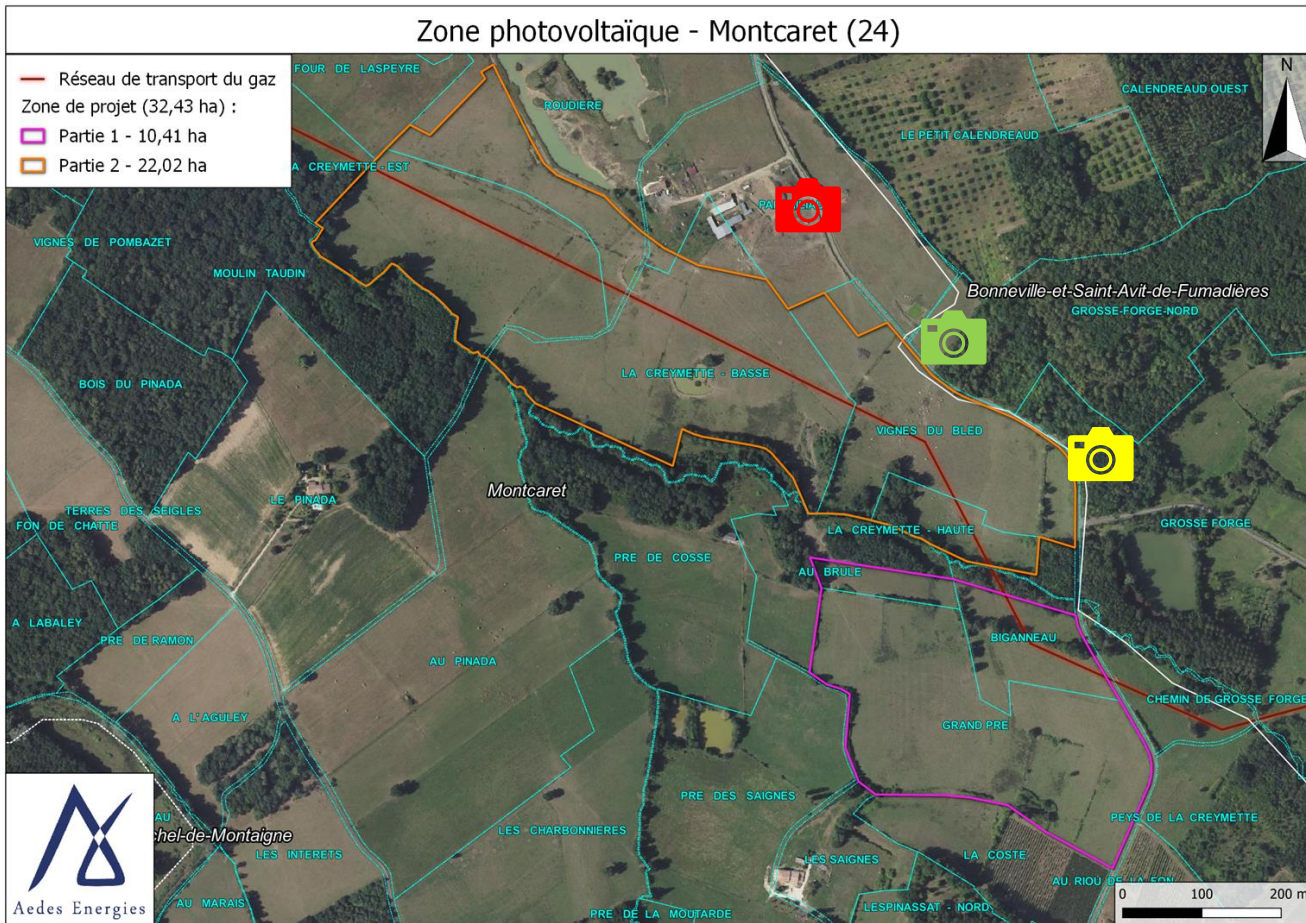
R2.2k (1) – Plantation de haies

E	R	C	A	R2.2 : Reduction technique en phase exploitation / fonctionnement			
Thématique				Milieux naturels	Paysage	Milieu physique	Milieu humain
Descriptif							
Cette mesure est la principale mesure mise en œuvre pour réduire la visibilité de la centrale :							
<ul style="list-style-type: none"> Concernant la zone est (Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières) : implantation d'une haie le long des limites nord et sud du projet (240 ml et 2x50 ml) Concernant la zone ouest (Montcaret) : implantation d'une haie le long de la limite nord du projet (350 ml et 240 ml) Plantation d'arbres et d'arbustes avec deux rangées de plantations et une distance entre plantations d'arbustes au sein de chaque rangée de 1,5 m à 2m et entre plantations d'arbres de 4 à 5 m. Proposition d'essences locales s'adaptant au territoire telles que : <ul style="list-style-type: none"> Arbres : Juglans regia, Castanea sativa, Quercus robur, Quercus pubescens Arbustes : Cornus sanguinea, Cornus mas, Corylus avellana, Crataegus monogyna, Ligustrum vulgare, Rhamnus alaternus ou Sambucus nigra, La mise en place d'un entretien de la haie les quatre premières années après la plantation. 							

R2.2k (2) – Renforcement de haies

E	R	C	A	R2.2 : Reduction technique en phase exploitation / fonctionnement			
Thématique				Milieux naturels	Paysage	Milieu physique	Milieu humain
Descriptif							
Cette mesure est la principale mesure mise en œuvre pour réduire la visibilité de la centrale :							
<ul style="list-style-type: none"> Concernant la zone est (Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières) : renforcement de la haie en limite ouest de l'entrée nord du projet (35 ml) Concernant la zone ouest (Montcaret) : renforcement de la haie en limite est du projet (110 ml) Renforcement de la haie en limite est du projet Plantation d'arbres et d'arbustes avec deux rangées de plantations et une distance entre plantations d'arbustes au sein de chaque rangée de 1,5 m à 2m et entre plantations d'arbres de 4 à 5 m. Proposition d'essences locales s'adaptant au territoire telles que : <ul style="list-style-type: none"> Arbres : Juglans regia, Castanea sativa, Quercus robur, Quercus pubescens Arbustes : Cornus sanguinea, Cornus mas, Corylus avellana, Crataegus monogyna, Ligustrum vulgare, Rhamnus alaternus ou Sambucus nigra, La mise en place d'un entretien de la haie les quatre premières années après la plantation. 							
Phase concernée							
Phase exploitation.							

LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES



Vues de la route des murailles



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES



Sans mesures paysagères

PDV 1



Avec mesures paysagères



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES



Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères

PDV 2



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES



Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères



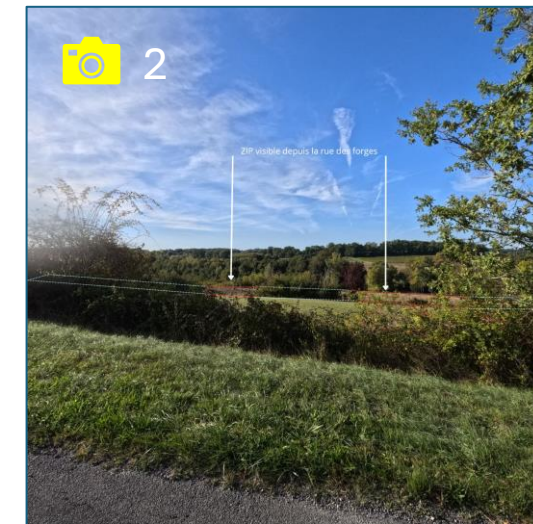
LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES



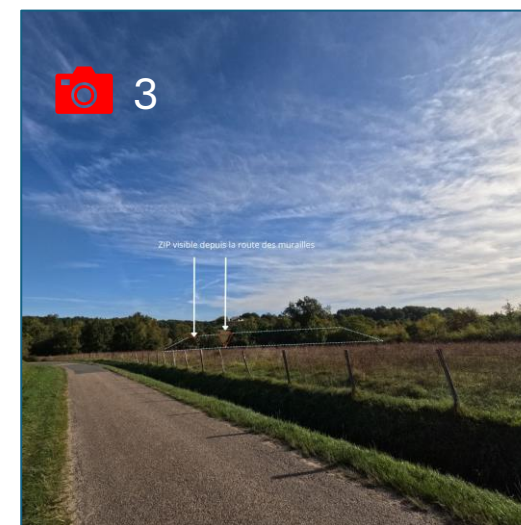
Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières



Vue d'une habitation Route des forges



Vue de la Route des forges



Vue de la Route des murailles



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

Vue d'une habitation Route des forges



Sans mesures paysagères

PDV 1



Avec mesures paysagères



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

Vue de la Route des forges



Sans mesures paysagères

PDV 2



Avec mesures paysagères



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

Vue de la Route des murailles



Sans mesures paysagères



Avec mesures paysagères

PDV 3



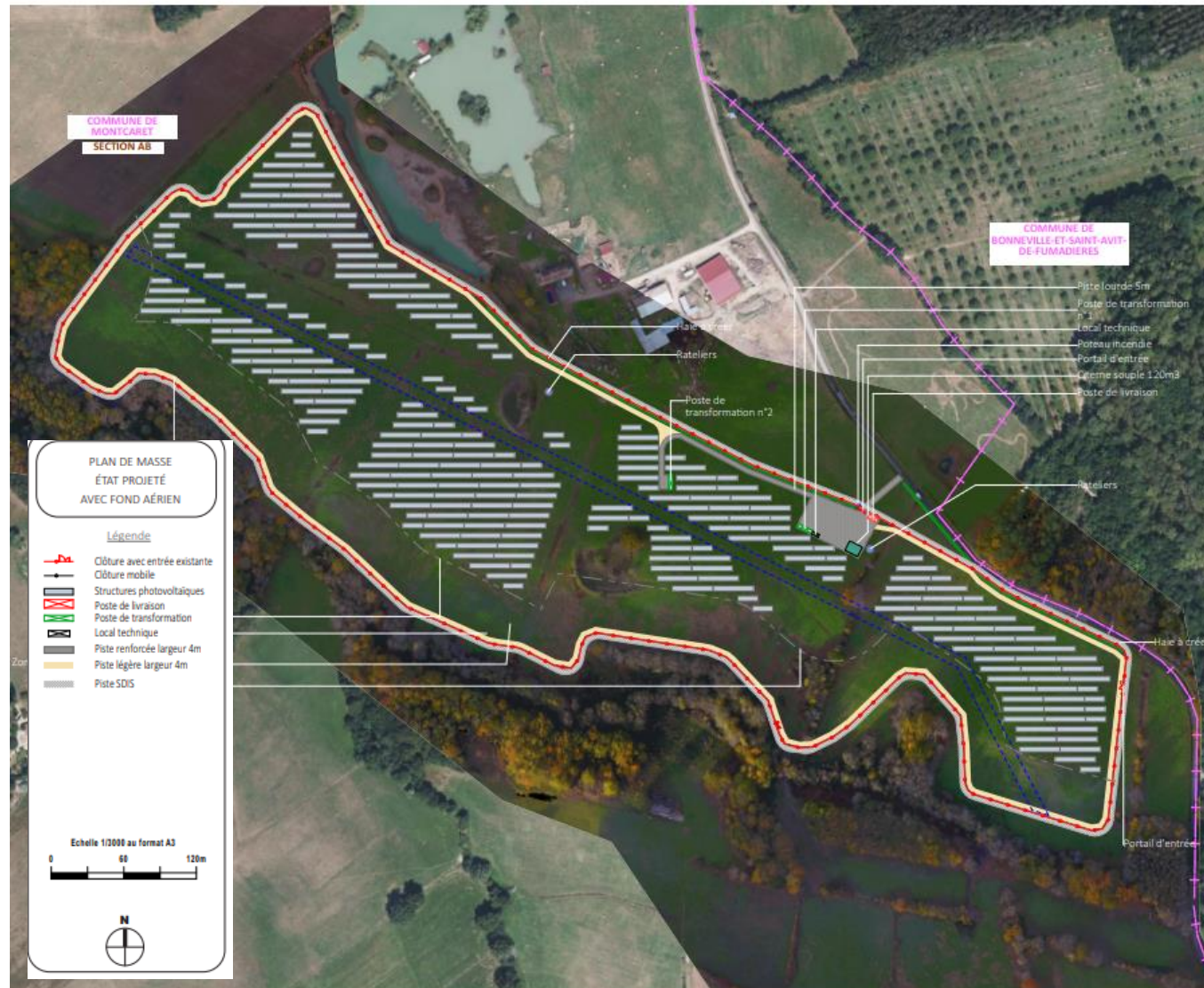
PROJETS AGRIVOLTAÏQUES DE MONTARET ET BONNEVILLE

PARTIE 5 :

Description du projet agrivoltaïque de Montcaret
et Bonneville-et-St-Avit-de-Fumadières

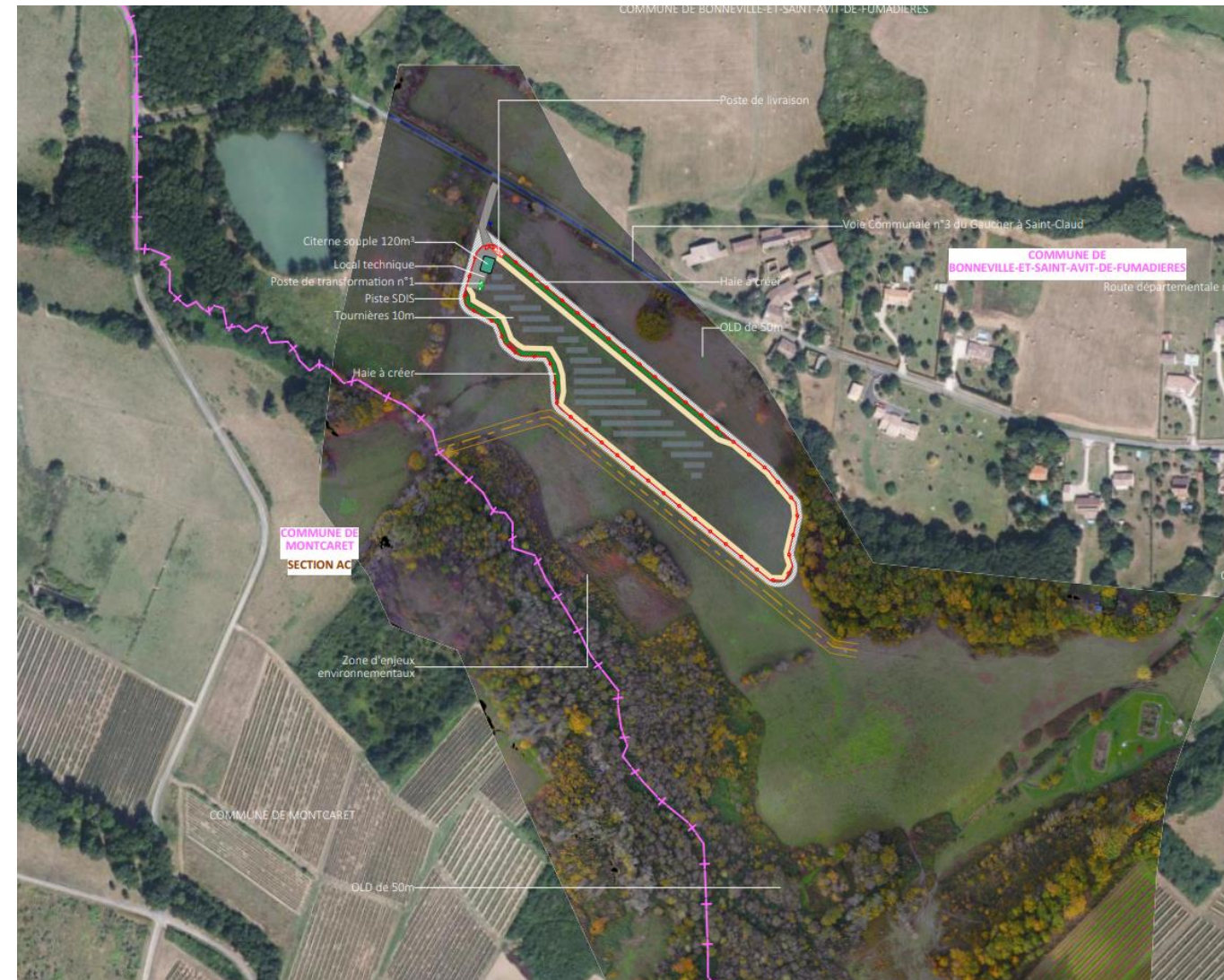


CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET



11/06/2024 - Plan d'implantation V4	MONTCARET	UNITE
Panneaux au sol fixes	Jinko 610W -mono pieux 4H	
Inclinaison panneaux	20°	Degrés
Espacement interangée	4,00	m
Point bas structure	1,50	m
Puissance unitaire panneaux	610	Wc
Structures mono-pieux 4H7	73	U
Structures mono-pieux 4H14	183	U
Nombre total de panneaux	12 292	U
Linéaire de clôture (h 2m) (hors portail et PDL)	2 406	mL
Nombre de portails (L 6m x h 2m)	3	U
Surface clôturée	177 935	m2
Surface pistes lourdes (compris aires de levage, aires de stockage)	2 948	m2
Linéaire pistes lourdes	262	mL
Surface pistes légères internes	8 990	m2
Linéaire pistes légères internes	2 248	mL
Surface réelle des structures	33 901	m2
Surface projetées des structures	31 855	m2
Nombre de pieux	1 134	U
Surface des pieux	1,70	m2
Nombre Postes de transformation	2	U
Emprise Postes de transformation	73,20	m2
Nombre Postes de livraison	1	U
Emprise Poste de livraison	32,00	m2
Nombre local technique	1	U
Emprise local technique	15,25	m2
Total emprise locaux (PTR, PDL, LT)	120,45	m2
Surface imperméabilisée (PTR + PDL + LT + Pieux)	122	m2
Puissance panneaux fixe	7,50	MWc



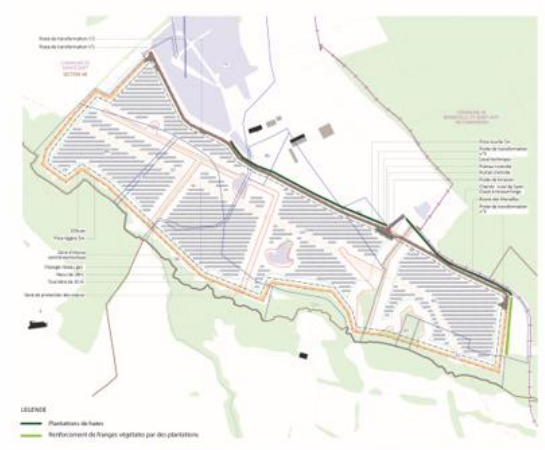

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET



11/06/24 - Plan d'implantation V4	BONNEVILLE	UNITE
Panneaux au sol fixes	jinko 610 monopieu 4H	
Inclinaison panneaux	20°	Degrés
Espacement interrangée	4,00	m
Point bas structure	1,50	m
Point haut structure	2,20	m
Puissance unitaire panneaux	610	Wc
Structures mono-pieux 2V18	22	U
Structures mono-pieux 2V12	11	U
Structures mono-pieux 2V6	6	U
Nombre total de panneaux	1 128	U
Puissance panneaux fixes	0,54	MWc
Linéaire de clôture (h 2m) (hors portail et PDL)	727	mL
Nombre de portails (L 6m x h 2m)	2	U
Surface clôturée	17 996	m2
Surface pistes lourdes (compris aires de lavage, aires de stockage)	739	m2
Linéaire pistes lourdes	83	mL
Aires de stockage	465	m2
Surface pistes légères internes	2 757	m2
Linéaire pistes légères internes	689	mL
Surface réelle des structures	2 491	m2
Surface projetées des structures	2 342	m2
Surface des pieux	0,29	m2
Nombre Postes de transformation	1	U
Emprise Postes de transformation	21,00	m2
Nombre Postes de livraison	1	U
Emprise Poste de livraison	32,00	m2
Nombre local technique	1	U
Emprise local technique	15,25	m2
Total emprise locaux (PTR, PDL, LT)	68,25	m2
Emprise Citerne	102,10	m2
Surface imperméabilisée (PTR + PDL + LT + Pieux + citerne)	171	m2



VARIANTES D'IMPLANTATION

VARIANTES	PLAN DES EVOLUTIONS D'IMPLANTATION	DESCRIPTIF DES EVOLUTIONS
V0		<p>Maximisation de l'implantation sur l'ensemble des parcelles prises à bail.</p> <p>Surface ZIP : 32.43 Hectares Puissance : 20.5 MWc</p>
V1		<p>Evitement total des marres et des Haies Evitement de 28000m² de zones humides sur la partie Sud Evitement des canalisations GRTgaz</p> <p>Surface : environ 18.82 Ha Puissance : 8.4MWc</p>
V2		<p>Ajout d'un conteneur de stockage des modules</p> <p>Canalisation GRTgaz remplacée avec le relevé terrain</p> <p>Rajout de portails à l'ouest et à l'est et au sud pour l'accès à la parcelle sud de Montcaret</p> <p>Ajout de haies paysagères de 3 Ajout des râteliers et des tournières de 10m</p> <p>Surface : environ 15.9 Ha Puissance : 7.79MWc</p>
V3		<p>OLD de 50m et clôture à 4 m de l'interface forestière.</p> <p>Ajout bande circulaire extérieure SDIS</p> <p>Surface ZIP : 17.7 Hectares Puissance : 7.49MWc</p>

Entre la première solution envisagée et celle retenue, l'emprise clôturée a été divisée quasiment de moitié passant de 32.43 Ha à 17.7 Ha.



VARIANTES D'IMPLANTATION

VARIANTES	PLAN DES EVOLUTIONS D'IMPLANTATION	DESCRIPTIF DES EVOLUTIONS
V0		<p>Maximisation de l'implantation sur l'ensemble des parcelles prises à bail.</p> <p>Surface ZIP : 16 Hectares Puissance : 17 MWc</p>
V1		<p>Evitement des plus grosses stations d'origan, habitat de l'Azuré du Serpolet et des zones humides.</p> <p>Inter-rang à 4 m pour exploitation agricole</p> <p>Evitement canalisation</p> <p>OLD 15m</p> <p>Surface ZIP : 9.1 Hectares Puissance : 4.41 MWc</p>
V2		<p>OLD 20 m + <u>évitement ripisylves</u></p> <p>Evitement total partie sud</p> <p>Ajout de tournières de 10 m et d'un portail à l'ouest pour l'exploitation agricole</p> <p>Canalisation GRTgaz remplacée avec le relevé terrain.</p> <p>Surface : environ 5.4 Ha Puissance : 2.13MWc</p>
V3		<p>OLD 50m</p> <p>Agrandissement surface clôturée pour l'exploitation agricole</p> <p>Ajout de haies paysagères</p> <p>Bande circulaire extérieure pour le SDIS</p> <p>Surface : environ 1.7 Ha Puissance : 0.54MWc</p>

Entre la première solution envisagée et celle retenue, l'emprise clôturée a été considérablement réduite passant de 16 Ha à 1.7 Ha.



RACCORDEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE ● ST GERAUD DE CORPS

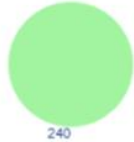


CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.

Ce poste est dans la commune de SAINT-GERAUD-DE-CORPS, au S3REnR NOUVELLE-AQUITAINE (Coordonnées : 482072.66 ; 6430516)

SUIVI DES ENR :



- Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 0.0 MW
- Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 0.0 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 240.0 MW

Puissance EnR déjà raccordée	0.0
Puissance des projets EnR en développement	0.0
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	240.0
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	-
Quote-Part unitaire actualisée	85.19 k€/MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	65 %

mis à jour le 16/08/2023

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT :



de transport et de distribution des installations de production

Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

- ① Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, disponible vue du réseau public de transport 240.0 MW
- ① Travaux RTE indiqués dans le schéma ou dans son état initial, permettant d'augmenter la capacité réservée disponible

mis à jour le 16/08/2023

NOUVELLE-AQUITAINE ● STE-FOY-LA-GRANDE - HTB2 / HTB1 / HTA



CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.

Ce poste est dans la commune de PINEUILH, au S3REnR NOUVELLE-AQUITAINE (Coordonnées : 481618.9 ; 6419577.5)

SUIVI DES ENR :



- Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 9.2 MW
- Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 10.6 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 3.2 MW

Puissance EnR déjà raccordée	14.5
Puissance des projets EnR en développement	11.1
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	23.0
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	05/01/2022 : +4 MW depuis AURIOLLES 12/12/2022 : +3 MW depuis ST-PEY
Quote-Part unitaire actualisée	85.19 k€/MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	65 %

mis à jour le 25/08/2023

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT :



de transport et de distribution des installations de production

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :



Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

① Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source	0.0 MW
Puissance cumulée des transformateurs existants	72.0 MW
Nombre de transformateurs existants	2.0
Tension aval	20kV
Tension amont	63kV

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

① Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	23.4 MW
① Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	48.3 MW

mis à jour le 25/08/2023

18km

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Montcaret, le 23/07/2024

